

# LE DROMADAIRE

N°16

JANVIER 2005

Bulletin municipal de Drom





## LE MOT DU MAIRE

Une page de plus vient de se tourner dans l'histoire de notre collectivité : en neuf années, dont moins de cinq pour les travaux, elle s'est dotée d'un équipement complet et performant : l'assainissement collectif. 2004 marque ainsi la fin d'un grand chantier, et il convient de remercier chacun pour sa patience face à la gêne passagère occasionnée par de tels travaux.

De la patience, il en faudra encore un peu pour écrire quelques lignes supplémentaires à ce chapitre : la réfection et l'amélioration d'une partie du réseau d'eau, programmées parallèlement par le Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont, ont connu quelques retards et nous verrons revenir sous peu les engins de travaux publics. C'est à ce prix que nous assurons la pérennité et le confort de nos équipements et services pour les décennies à venir.

Sans bruit, sans dérangement, mais signe d'un indéniable progrès, un autre pas vient d'être encore franchi dans le domaine de l'équipement, avec l'arrivée de « *I.A.D.S.L.* » dans le village, améliorant les possibilités de ses échanges avec le reste du monde, que ce soit pour les particuliers, les entreprises ou la collectivité . . . les pages deviennent virtuelles !

Après un cheminement long, ponctué d'arrêts et d'attentes, l'étude sur les aménagements souhaitables, pour le cœur du village, a enfin abouti et a été présentée à la population en réunion publique. Elle servira de schéma directeur pour les décisions futures et, si des opportunités ou des possibilités financières se présentent, des concrétisations pourront être envisagées. Dans le même esprit, une autre réflexion est en cours pour envisager de se doter d'un document d'urbanisme. En effet, notre positionnement dans le bassin de vie de Bourg en Bresse, le développement économique et démographique de notre département et l'évolution des comportements nous incitent à nous munir des outils nécessaires pour la maîtrise de notre devenir.

Il convient ainsi constamment d'anticiper, tant les procédures et les contraintes extérieures et intérieures, qui sont censées aller vers la voie de la simplification, semblent s'amuser à donner toujours plus de fil à retordre en s'imbriquant les unes aux autres : les délais ne s'additionnent désormais plus : ils se multiplient ! De plus, des choix cruciaux ont dû être faits qui influenceront notre marge de manœuvre des années à venir.

Je ne pourrais conclure sans évoquer le réaménagement du presbytère : après deux années de procédures, le projet est en voie de concrétisation pour une livraison demandée dans l'été : un épilogue attendu !

Il nous reste toutefois encore beaucoup de chapitres à écrire, et je puis vous assurer que chacun de vos élus, conseiller municipal ou adjoint, œuvre pour continuer à composer les prochaines pages dans les conditions qui lui semblent les meilleures : votre *Dromadaire* est là pour vous en rendre compte !

Que 2005 apporte son lot de satisfactions à tous et à chacun, individuellement et collectivement, et qu'elle nous préserve du malheur et des catastrophes de tous ordres, nous et l'ensemble de tous ceux avec qui nous partageons cette planète.

Daniel BROCHIER

# ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

---

<b>ASSAINISSEMENT</b>	Réalisation et mise en service de la troisième et dernière tranche ; journée portes ouvertes à la station. Réfection et prolongation du réseau d'eaux pluviales. Numérisation des réseaux.
<b>EAU</b>	Préparation, avec le Syndicat des Eaux, d'une deuxième amélioration du réseau, coordonnée avec chantier assainissement.
<b>BATIMENTS</b>	Réfection du presbytère en logements locatifs : détermination des aménagements et lancement de la phase de réalisation.
<b>CHEMINS ET VOIRIE</b>	Réparations diverses (point à temps à l'émulsion) Remise en état grilles eaux pluviales en bordure RD81 (entrée nord ouest du village) Elagage et déneigement des chemins communaux. Mise en place du transfert de charges d'entretien de voirie classée à la C.C.T.E.R.
<b>BOIS</b>	Report des coupes d'affouage. Ouverture de périmètre sur 1m de large parcelle 24 « Sur les Cheaux » Vente d'arbres victimes de la sécheresse « Sur les Teppes »
<b>INTER-COMMUNALITE</b>	Passage de l'OPAH en phase opérationnelle.
<b>URBANISME</b>	Présentation de l'étude d'aménagement du Cœur de Village, réunion publique.
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	Etude d'avant-projet de carrière.
<b>CIMETIERE</b>	Mise à jour des concessions et mise en place règlement et nouvelle organisation. Installation d'un ossuaire.
<b>POIDS PUBLIC</b>	Restauration du plateau.
<b>C.C.A.S.</b>	Hommage à notre centenaire ; vente de brioches pour l'ADAPEI et repas (ou colis) des anciens.
<b>DIVERS</b>	Organisation du recensement de la population. Nouveau règlement salle des fêtes. Réfection de l'exutoire du tunnel. Etudes de dossiers et procédures : documents d'urbanisme. Etude de projet d'essais de feux d'artifices. Organisation des élections régionales (21 et 28 mars), des cérémonies des 08 mai et 11 novembre, d'une collecte de textiles (16 et 17 février) ; arrivée de l'A.D.S.L. ; illuminations.

## Travaux en cours

Réflexion sur les dispositions d'urbanisme. Enfouissement des réseaux aériens, amélioration du réseau d'eau et de l'éclairage public, réfection du logement du presbytère, aménagement du cœur de village, espace de loisirs. Restauration mobilier ancien. Amélioration cimetière. Réfection de murs de soutènement en 4 endroits : 2 sur la route des Conches, 1 près de la place du Docteur Gaillard, 1 vers le quartier de l'Enclos.

### LE DROMADAIRE



**Directeur de publication :** Daniel BROCHIER, Maire  
**Rédaction, conception, réalisation :** Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX,  
Martine BONNET (commission information). Marie Thérèse GENIN (relecture)  
**Impression :** A.G.L.C.A., Bourg-en-Bresse

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ADMINISTRATIONS

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
  - ◆ Mairie : .....04.74.30.67.48
  - ◆ Mairie : e-mail.....mairie.drom@wanadoo.fr
  - ◆ Daniel BROCHIER, Maire :.....04.74.30.62.53
  - ◆ Yves GUILLEMOT, adjoint :.....04.74.30.69.22
  - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, adjoint : .....04.74.30.65.12
  - ◆ Alex GENIN, adjoint :.....04.74.30.63.34
- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont** :
 

Tél : 04.74.42.38.40      Fax : 04.74.51.37.14
- **Perception** : Bourg-Banlieue : 04.74.30.65.30
- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : Caporal Chef Larruat Bernard : 04.74.30.62.06
- **S.A.M.U** : 15
- **Centre Antipoison** : 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux :
  - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479, Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F.** : 04.74.22.19.90 ou 0 810 333 001(sécurité, dépannage)
- **Animaux trouvés** : SPA de Dompierre sur Veyle : 04.74.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Centre médico-social**, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.47.13.00.
  - ◆ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H 30 à 10 H 30 au foyer Mousseron à Treffort : 04.74.51.34.77.
  - ◆ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vacle sur rendez-vous (04.74.47.13.00) (Transfert du centre médico-social en cours d'année à Meillonas)
- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Horaires déchetteries** :



	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
SIMANDRE	14 H/17 H	14 H/18 H		9 H/12 H et 14 H/17 H
TREFFORT	14 H/17 H	9 H/12 H et 14 H/18 H	12 H/15 H	9 H/12 H et 14 H/18 H

## CULTURE ET SPORT

**La bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H 30 à la Salle de Réunions.

**Les séances de la Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.

**Correspondant de Presse** : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain.

**Culte** : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.

**Le club de l'Age d'Or** se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.

## SERVICES

- **Horloge du clocher** : contacter Yves Guillemot ou Alex Genin
- **Poids public** : contacter Bernard Larruat
- **Assistantes maternelles** :
  - ◆ Laurence Cote ☎ (voir mairie)
  - ◆ Aurore Labe ☎ 04.74.25.82.20



- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- **ADMR** (Aide à domicile en milieu rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.
  - ◆ Aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.
 Contact : ☎ 04.74.51.86.77 permanence téléphonique lundi, mardi et jeudi, de 13 H 30 à 16 H 15.
  - ◆ Soins, hygiène : Contact : ☎ 04.74.25.05.78



- **Caisse d'allocations familiales**

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24

- ◆ ALLOCAF : ☎ 0820 25 01 10
- ◆ INTERNET : [www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr)



- **Don du sang**



*Jasseron : de 8 H à 10 H, à la salle des fêtes  
puis Meillonas de 11 H à 13 H*

lundi 28 février  
mercredi 23 mai  
lundi 5 septembre  
lundi 5 décembre

*Villereversure de 8 à 9 H 30 à la salle des fêtes  
puis Chavannes sur Suran : de 11 H à 12 H 30*  
(La collecte de Simandre est provisoirement transférée à Chavannes en raison de travaux à la salle des fêtes de Simandre)

jeudi 24 février  
mercredi 15 juin  
mercredi 14 septembre

- **L'APPRENTISSAGE . . . voie de la réussite**

Le Centre d'Aide à la Décision (CAD) de la Chambre de Métiers de l'Ain reçoit et oriente les jeunes qui désirent se former par l'apprentissage. Ils sont accueillis pour toute information ou conseil sur l'apprentissage, les métiers de l'artisanat ou la recherche d'un employeur pour un contrat d'apprentissage.

Des sessions d'informations, d'une durée de 2 heures minimum, sont organisées en 2005 tous les **mercredis matin à 9 heures précises**, du 26 janvier au 13 juillet à la Chambre des Métiers, 3 rue Paul Pioda à Bourg en Bresse. L'accès y est libre et il est inutile de s'inscrire.

Pour plus de précisions, contacter le CAD au 04 74 23 88 84



- **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Conseil **gratuit pour les particuliers** à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.

☎ : 04 74 21 11 31 E-mail : [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com) Site Internet : [www.caue-ain.com](http://www.caue-ain.com)



**SALLE DES FETES  
TARIFS ANNEE 2005**

	<b>Réunion</b>	<b>1 jour</b>	<b>2 jours</b>
<b>Association de la Communauté de Communes</b>	18 €	35 €	61 €
<b>Particulier de Drom</b>	35 €	87 €	140 €
<b>Autre</b>	54€	142 €	228 €

(Réservation auprès de Jean-Pierre Blondeau ☎ 04.74.30.65.12 à défaut Yves Guillemot ☎ 04.74.30.69.22)

**DATES A RETENIR**

**Janvier**

- ♦ Samedi 22 Fondue du Sou des Ecoles

**Mars**

- ♦ Dimanche 13 Enduro des buis
- ♦ Dimanche 27 Passage à l'heure d'été

**Mai**

- ♦ Dimanche 1er 11<sup>ème</sup> bourse d'échange de l'ARCMA
- ♦ Dimanche 8 Cérémonie au monument

**Septembre**

- ♦ Samedi 24 et dimanche 25 9<sup>ème</sup> Rallye du Suran  
Fête de Drom

**Octobre**

- ♦ Samedi 7 Fête des fleurs de la Route Fleurie du Revermont à Montagnat
- ♦ Dimanche 30 Passage à l'heure d'hiver

**Novembre**

- ♦ Samedi 6 Concours de belote de l'âge d'or
- ♦ Vendredi 11 Cérémonie au monument
- ♦ Fin du mois Saucisson à l'ancienne de Patrimoine

**Décembre**

- ♦ Dimanche 4 Ste Barbe



**ETAT CIVIL**

---



*Naisances*

*Paul Contat le 13 février  
Esteban Perely le 12 juin  
Eliott Bathie le 26 octobre*

**Décès**

† GRANDPIERRE Renée le 24 avril  
BERRUCAS Henri le 5 décembre

# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

En 2004, **178 emprunts** ont encore été effectués à la bibliothèque, concernant **378 livres** (romans, bandes dessinées et documentaires) et **3 cédéroms**. Un tiers des emprunteurs a moins de 14 ans et, chez les plus grands, la moitié d'entre eux se situe dans la tranche des 25-60 ans.

Il est rappelé que l'inscription est gratuite et qu'un stock d'ouvrages très varié, renouvelé trois fois par an, est mis à la disposition des lecteurs par la Bibliothèque Départementale de Prêt ; des demandes précises peuvent aussi être faites : il leur sera répondu dans la mesure du possible. De plus, la bibliothèque de Drom possède aussi sa propre collection, provenant de dons d'habitants de la commune : elle s'est encore enrichie, cette année, de nombreux livres et revues (histoire, géographie) ; que tous les donateurs soient ici remerciés !

La bibliothèque est ouverte tous les lundis, de 17 H 00 à 18 H 30. En juillet et août, ce service sera toujours assuré, mais des horaires d'été seront mis en place ; le *Petit Dromadaire* se chargera de les communiquer, le moment venu.

## LE CINEMA RURAL ITINERANT BRESSE REVERMONT

Bilan de la saison 2003-2004 (de septembre 2003 à juillet 2004)	
Les triplettes de Belleville	32
Le mystère de la chambre jaune	47
La petite Lili	28
Pirates des Caraïbes	29
Sinbad et la légendes 7 mers	22
Père et fils	28
La prophétie des grenouilles	43
Michel Vaillant	30
Après vous	23
Le Seigneur des Anneaux III	26
Le monde de Némó	47
Podium	33
Malabar Princesse	38

### 1<sup>ère</sup> saison pour le cinéma à Drom : un bilan très positif !

Avec un total de 450 entrées pour la saison, Drom est une commune qui « tourne » bien.

Sur 18 communes, nous sommes en 6<sup>ème</sup> place ; devant nous : Treffort, St Martin du Mont, Foissiat, Polliat et Tossiat, derrière nous : Etrez, St Etienne du Bois, Villereversure, Meillonas...

La commission cinéma vous remercie pour votre participation et vous rappelle que vos suggestions pour le choix des films sont les bienvenues (à déposer dans la boîte aux lettres de Martine Bonnet ou Jean-François Jagu).

### Les prochains films que nous vous proposons :

14 février *Un long dimanche de fiançailles*

7 mars *Le dernier trappeur*

28 mars *Les Indestructibles*

18 avril *36, quai des Orfèvres*

### ... Et les autres dates de l'année

9 mai

30 mai

20 juin

11 juillet

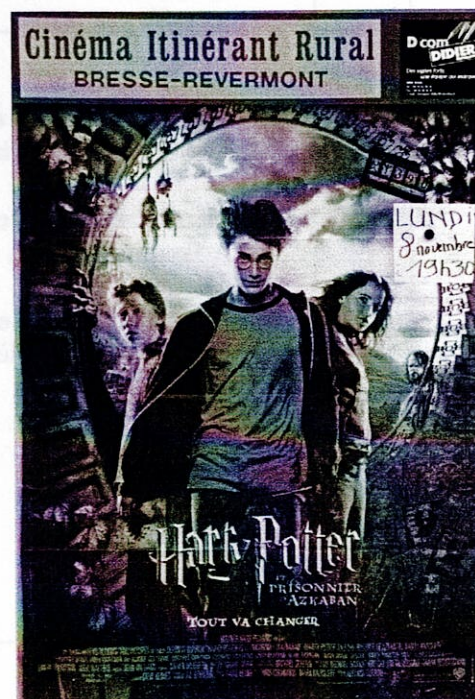
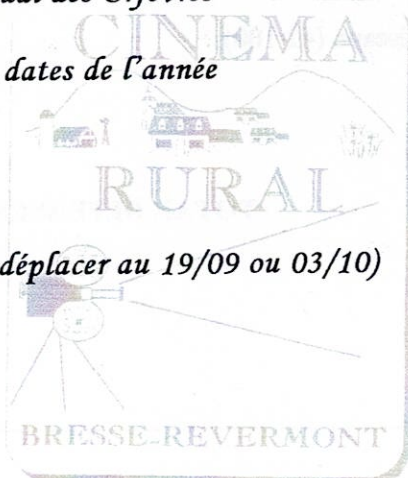
26 septembre (à déplacer au 19/09 ou 03/10)

17 octobre

7 novembre

28 novembre

19 décembre



# BUDGET PRINCIPAL 2004

## DEPENSES

<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>39 904</b>
	Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	
	<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>20 610</b>
	<b>014 Atténuation de produits</b>	<b>6 696</b>
	Reversement CCTER	
	<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>2 577</b>
	<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>14 157</b>
	<i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	
	<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>183 099</b>
	Dont : Virement budget assainissement (89 440) Virement budget logement salle des fêtes (58 661) Indemnités maire et adjoints (13 000) Participation école Jasseron (960) Subventions (1 872), C.C.A.S (1200)	
<b>66 Charges financières</b>	<b>2 440</b>	
Intérêt des emprunts		
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>2 570</b>	
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>272 053</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>272 053</b>
<b>I N V E S T I S S E M E N T</b>	<b>001 Déficit reporté</b>	<b>57 754</b>
	<b>16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>2 680</b>
	<b>20 Immobilisations incorporelles</b> (frais d'études, logiciel)	<b>20 001</b>
	<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>48 933</b>
	Terrains (8 000), enfouissement réseaux (42 100)	
	<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>6 969</b>
	Bâtiments (cimetière)	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>136 337</b>

## RECETTES

<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	<b>70 Produits des services du domaine et ventes diverses</b> Ventes de bois, concessions cimetière	<b>3 482</b>
	<b>73 Impôts et taxes</b> Dont contributions directes (26 027), pylônes électriques (5 484), droits de mutation (10 000)	<b>41 511</b>
	<b>74 Dotations, subventions, participations</b> Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	<b>39 277</b>
	<b>75 Autres produits de gestion courante</b> Location immeubles	<b>9 300</b>
	<b>76 Produits financiers</b>	<b>0</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>93 570</b>
	<b>002 Excédent antérieur reporté</b> Excédent de fonctionnement reporté de 2003 sur 2004	<b>178 483</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>272 053</b>	
<b>I N V E S T I S S E M E N T</b>	<b>001 Solde investissement reporté</b> (excédent 2003)	
	<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b> Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>57 754</b>
	<b>13 Subvention d'investissement</b> Subventions Europe, Etat, Département (mairie, école, clocher)	<b>17 708</b>
	<b>16 Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>46 718</b>
	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b> (autofinancement)	<b>14 157</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>136 337</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2004

DEPENSES		€	RECETTES		€
<b>Exploitation</b>			<b>Exploitation</b>		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	9 113
011	Gestion courante	700	70	Prestation de services (redevance)	16 751
023	Virement à la section d'investissement	156 370			
65	Charges de gestion	2 500	74	Subventions d'exploitation	143 556
66	Charges financières	10 000	77	Produits exceptionnels	150
<b>TOTAL</b>		<b>169 570</b>	<b>TOTAL</b>		<b>169 570</b>
<b>Investissement</b>			<b>Investissement</b>		
001	Déficit reporté	172 671	021	Virement de la section de fonctionnement	156 370
16	Remboursement d'emprunts et dettes	10 000	10	Apports, dotations et réserves (FCTVA)	32 701
21	Terrain		13	Subvention d'investissement	270 300
23	Immobilisations en cours	378 000	16	Emprunts	101 300
<b>TOTAL</b>		<b>560 671</b>	<b>TOTAL</b>		<b>560 671</b>

## FINANCES

Le Ministère des Finances dispose des comptes de toutes les communes françaises et peut ainsi mettre à leur disposition des données comparatives, constituant un outil intéressant pour permettre aux élus de situer leur collectivité et les aider dans leurs décisions.

S'il serait fastidieux de détailler ici tous ces comptes, il est intéressant d'en citer les postes principaux. Ainsi il convient de plus s'attacher aux grandes lignes de la section *Fonctionnement*, qui reflète les moyens et les possibilités de la commune, ainsi que ses besoins pour le quotidien et ses possibilités d'investissement.

Pour chaque poste, les nombres sont à comparer à la moyenne des communes de la même strate : communes de moins de 250 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé (Taxe Professionnelle Unique).

<b>Chiffres clés 2003</b>	Milliers d'€	€ par habitant	Moyenne de la strate
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>100</b>	<b>608</b>	<b>687</b>
Dont : impôts locaux	26	157	202
autres impôts et taxes	16	98	48
dotations globales de fonctionnement	26	158	197
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>88</b>	<b>534</b>	<b>508</b>
Dont : charges de personnel	20	120	149
achats et charges externes	39	240	149
charges financières	0	0	20
contingents	7	42	75
subventions versées	3	18	25
<b>Résultat (capacité d'autofinancement)</b>	<b>12</b>	<b>73</b>	<b>179</b>

Ces chiffres sont bien incomplets ; de plus, ils seraient aussi à comparer avec ceux des années précédentes et futures. Ils indiquent toutefois la marge de manœuvre actuelle dans le budget communal : celle qui guide les choix et nécessite de hiérarchiser les projets de notre collectivité.

## IMPOTS SERVICES

---

Dans le cadre de la réforme engagée par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, pour placer l'utilisateur au centre de son organisation et simplifier ses démarches, la Direction Générale des Impôts a mis en place un centre d'appels.

Dénoté « IMPOTS SERVICES », ce service de renseignements téléphoniques est accessible par un simple coup de fil, à partir d'un numéro unique : le 0 820 32 42 52.

Il fonctionne de 08 h 00 à 22 H 00 en semaine  
et de 09 H 00 à 19 H 00 le samedi.

Il a pour mission de répondre à des questions d'ordre général posées par les particuliers, comme par les entreprises, concernant tous les domaines de la fiscalité et de transmettre les demandes d'envoi à domicile des formulaires, imprimés ou dépliants.



## BONS LOISIRS JEUNES

---



Le dispositif *BONS LOISIRS JEUNES* (BLJ) est destiné à favoriser la pratique d'activités par les adolescents de familles allocataires aux ressources modestes. Comme chaque année, au début du mois de septembre, il est envoyé automatiquement aux bénéficiaires un chèque de 9 bons de 7€, qu'ils peuvent utiliser pour régler leur inscription à des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Ce dispositif concerne maintenant les 12-18 ans (et non plus seulement les 13-18 ans) et les associations sportives des collèges et lycées peuvent désormais les accepter.

Ils permettent de régler des participations à des activités sportives, culturelles et de loisirs (adhésion, cotisation, licence, stage, sortie) entre le 1<sup>er</sup> septembre 2004 et le 30 juin 2005, auprès d'associations à but non lucratif et services communaux ou intercommunaux du département qui organisent des activités sportives, culturelles ou de loisirs, ayant signé une convention avec la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales). 1 100 structures sont actuellement signataires de cette convention (dont, à Drom, la section de Gymnastique Volontaire et l'Amicale des Sapeurs Pompiers, qui organise régulièrement un voyage).

La liste des associations acceptant les BLJ est disponible à la Mairie et sur le site internet de la CAF de l'Ain : [www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr) (service BLJ : 04.74.45.48.60).

## ELECTIONS

---

2004 aura connu 2 consultations électorales : les 21 et 28 mars, pour les élections régionales, et le 13 juin, pour les élections européennes.

En mars, sur 120 inscrits, 82 se sont rendus aux urnes pour le 1<sup>er</sup> tour, et 90 pour le 2<sup>nd</sup>, soit un taux de participation de 68,3 %, puis 75 %.

En juin, sur 123 inscrits, il y a eu 66 votants, soit 53,7 %.

En 2005, un **référendum** sera organisé avant l'été. En effet, un traité constitutionnel a été adopté à l'unanimité des 25 chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Union Européenne, et les Français auront à se prononcer sur sa ratification. Un exemplaire de ce traité est consultable en mairie, ou sur le site Internet [www.constitution.europeenne.fr](http://www.constitution.europeenne.fr)

Il y a un an, Le Dromadaire N° 15 annonçait une année 2007 occupée par cinq élections : municipales, cantonales, législatives, sénatoriales et présidentielles ; afin d'alléger ce calendrier, les deux premières consultations seront probablement reportées à l'année suivante.

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

---



Depuis 2004, le comptage traditionnel, organisé tous les sept à neuf ans, est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Cette nouvelle méthode distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants. Ainsi, les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties en cinq groupes, un par année civile, et, chaque année, toutes les communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Des « populations légales officielles » seront ensuite déterminées, statistiquement, chaque année, à partir de 2008 (quand toutes les communes auront été recensées).

DROM fait partie du 1<sup>er</sup> groupe de communes et a commencé son recensement dès janvier 2004 ; Jenny Steel a été chargée de cette opération, et il convient de remercier chacun du bon accueil qui lui a été réservé.

Un premier nombre vient de nous être transmis, par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), dans les premiers jours de 2005 : la population « provisoire » de Drom est estimée à 163 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais cette donnée n'a aucune valeur juridique et il ne s'agit pas là d'une population « légale ». Le chiffre officiel sera déterminé fin 2008 pour une situation de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2006. D'ici là, la population officielle de Drom est toujours celle déterminée lors du dernier recensement de 1999, soit 164 habitants.

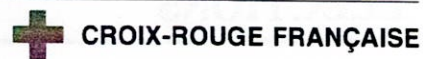
Début 2004, 97 logements ont été comptabilisés, dont 65 résidences principales ; le reste devant se répartir en 17 résidences secondaires et 15 logements vacants. Indépendamment de cette opération, il est estimé que les résidences secondaires représentent une quarantaine de personnes. Enfin, d'après les estimations « locales », le nombre de personnes résidant à Drom début 2005 doit, en réalité, avoisiner 180.

## AIDE ET SECOURS

---

Depuis décembre 2004, la **Croix Rouge Française** tient une permanence à **Ceyzériat**. Plusieurs services sont proposés aux personnes en situation de précarité : une écoute, un vestiaire (homme, femme, enfant et puériculture), des jouets, une aide alimentaire (ou autre). Elle propose aussi l'inscription à la F.P.S. (Formation aux Premiers Secours).

Bâtiment du camping, rue Pierre de Coubertin (Domagne), le mardi, de 14 H 30 à 16 H 30. ☎ 04.74.25.02.07



\* \* \*



A **Saint Etienne du Bois**, l'A.P.C.S. (Antenne de **Protection Civile** Stéphanoise) organise aussi des formations de secourisme (Formations aux Premiers Secours, et inscriptions aux Premiers Secours en Equipe, monitorat, etc.). Composée de 26 secouristes (dont 4 moniteurs, 1 médecin et 1 kinésithérapeute), cette équipe se charge aussi de tenir des postes de secours lors de manifestations sportives ou culturelles.

Contact et renseignements : Marc Bulin, au 04.74.30.58.13  
(ou Alice Brochier, ☎ 04.74.30.62.53).

Au début de sa propagation dans le grand public, on parlait des « autoroutes de l'information » pour évoquer Internet. Né dans notre département, ce système, qui couvre maintenant la surface du globe, permet de communiquer d'un ordinateur à un autre, par le biais des lignes téléphoniques ; il est devenu indispensable à tous niveaux : entreprises de toutes tailles, professions indépendantes, particuliers, collectivités, etc. Le *Dromadaire* lui-même voyage d'ailleurs énormément par Internet avant d'être imprimé !



La quantité d'informations échangées et échangeables, de même que leur nature (textes, puis photos ou dessins, documents sonores et audiovisuels) a nécessité une évolution rapide, tant sur le plan du matériel que celui des liaisons.

Ainsi, l' **ADSL** (*Asymmetric Digital Subscriber Line*, ou « Haut Débit ») est une procédure permettant l'échange, à grande vitesse, d'un très grand nombre de données informatiques. Une entreprise peut, par exemple, "télécharger" le catalogue complet des produits d'un fournisseur en quelques minutes ; un professionnel peut livrer, depuis le fin fond de sa campagne, un travail complet à un client basé en ville ; un étudiant dispose, en quelques instants, d'un ouvrage disponible dans une bibliothèque, à l'autre bout du pays ; une famille expatriée envoie des photos des enfants à leurs grands-parents depuis l'autre côté de la planète . . .



Actuellement, dans le cadre de son plan « *Internet Haut Débit pour tous* », France Télécom équipe progressivement la totalité du territoire. Drom s'est ainsi vu éligible à cette technologie le 18 octobre dernier . L'accès à ce nouveau service a été rendu possible, plus tôt que prévu initialement, grâce à la courte distance qui nous relie directement au central de Villereversure (ligne enterrée passant par Rochefort et Javernaz) ; puis par la configuration de notre village et des réseaux desservant les abonnés. Ainsi, 93 % des lignes sont concernées ; pour les quelques abonnés qui ne sont toujours pas raccordables, ils devront attendre les nouvelles évolutions technologiques dans ce domaine, qui sont toujours de plus en plus rapides.



De son côté, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain voit encore plus loin puisqu'il projette d'équiper la totalité du département de la fibre optique ou « câble » . . . programme vaste et ambitieux, puisqu'il ouvre l'ère du « Très Haut Débit ».

L'unité de base, en langage informatique, est le « *bit* » ; huit bits forment un *octet* . La taille d'un document se mesure donc en milliers de bits ou d'octets (Kilo : Kbits ou Ko), en millions (Méga : Mbits ou Mo), ou milliards (Giga : Gbits ou Go), et la vitesse de transmission, par le réseau Internet, en Kbits par seconde. Cette vitesse est, sur une ligne « classique », d'environ 50 Kbits/s ; Drom est désormais équipé avec des possibilités de **512K** (mais 622 sont constatés), soit dix fois plus de rapidité (certains secteurs disposent d'équipements jusqu'à 2 048).

### Exemples de durée moyenne d'obtention d'informations sur le Net :

Type de document	Ligne téléphonique classique	Ligne ADSL 512K
Texte d'environ 100 pages	10 minutes	2 minutes
Photo en plein écran	2 minutes	3 secondes
Morceau de musique de 3 minutes	20 minutes	40 secondes
Film d'environ 1 H 30	10 jours sans interruption	5 heures

Sous sa forme informatisée, la présente page du *Dromadaire* est ainsi un fichier numérique « pesant » alors environ 80 Ko ; ne comportant aucun dessin, mais uniquement du texte, la page « *Activité CM* » représente environ 21 Ko ; quant aux deux pages sur l'assainissement, avec leurs photos, elles font 1,75 Mo ; mais pour la couverture, il faut compter plus de 23 Mo et 48,6 Mo pour la totalité du *Dromadaire* n° 16.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF ... FIN DE CHANTIER !

29 Septembre 1995.

**La commune de Drom ne dispose d'aucun système d'assainissement collectif.** La loi sur l'eau, de 1992, impose de nouvelles dispositions aux communes de moins de 2 000 habitants, dont **l'obligation générale d'assainissement, avant le 31 décembre 2005.** A cette date, tous les effluents générés par les particuliers devront être traités avant leur restitution au milieu naturel, par des systèmes répondant à des normes de résultat, qu'ils soient collectifs ou autonomes (installations privées), sous la responsabilité de la collectivité.

Après avoir résolu le problème de la maîtrise des inondations, le conseil municipal décide donc de se lancer dans l'étude de faisabilité d'un projet d'assainissement collectif. Un avant-projet sommaire est alors élaboré pour déterminer les conditions techniques et financières d'un tel projet. Par ailleurs, le Syndicat du Suran vient d'engager une procédure de contrat de rivière : après une phase de diagnostic et de concertation, un contrat engagera des partenaires financiers sur plusieurs années, en proposant des actions permettant d'atteindre des objectifs déterminés dans des domaines définis, dont l'assainissement. Il est donc primordial pour Drom de présenter un projet dans ce contrat.

L'**Avant-Projet Sommaire** est proposé dès **1996** : il sert alors de base d'étude à cette réalisation. Des essais d'infiltration sont tentés « Sur les Mollards », la D.D.A. de l'Ain est désignée comme maître d'œuvre du projet et le terrain, satisfaisant, est acheté en 1998 ; des aides financières sont sollicitées cette même année. Après de multiples tergiversations, le Contrat de Rivière est officiellement signé en mars 2000 ; la commune avait lancé son appel d'offres dès la fin 1999 pour **commencer ce chantier le 21 février 2000.**

**Trois tranches de travaux** auront été nécessaires pour mener à bien ce chantier, en **2000/2001** (village, poste de refoulement, conduite forcée, station d'épuration et bassins d'infiltration) ; la station d'épuration rentre en service le 19 avril 2001. Puis en **2002/2003** (quartier de la mairie, quartier de l'Enclos avec un poste de relevage) et **2004** (routes de Ramasse et du réservoir, au sud-est, et des Conches et de Jasseron, au nord-ouest).

En **2002**, des aides supplémentaires sont sollicitées, suite à l'élargissement de l'éligibilité aux **fonds structurels européens** (Programme Objectif 2) : la réalisation de la totalité du projet devient envisageable, de même que des travaux complémentaires.

Ainsi, parallèlement à ce chantier, **d'autres travaux** auront été réalisés, par la commune ou les syndicats dont elle est membre : l'enfouissement de réseaux aériens (téléphone, électricité, éclairage), l'amélioration du système d'évacuation des eaux d'inondation, l'amélioration et l'extension des collecteurs d'eaux pluviales, la réfection et l'amélioration du réseau d'eau potable et des équipements de défense contre l'incendie. Ces réalisations annexes ne sont d'ailleurs pas terminées puisque les travaux sur le réseau d'eau interviendront au premier semestre 2005 dans le secteur sud-est ; de même, l'enfouissement des réseaux aériens est toujours attendu dans le quartier de la mairie et celui du lavoir, ainsi qu'une étude pour la route de Ramasse.



28 Septembre 2004.

La quasi-totalité de la commune est raccordée au réseau. Seuls trois logements restent avec un système autonome, représentant 7 habitants. La réception des travaux finalise ce chantier qui aura mobilisé une décennie, chevauchant les deux millénaires. Plusieurs mois seront encore nécessaires pour clore administrativement et financièrement le dossier (2 ans pour la compensation de la T.V.A.).

Un an avant la date butoir du 31 décembre 2005, Drom est en conformité avec la réglementation et restitue une eau propre au milieu naturel : une journée portes ouvertes, le 24 octobre à la station, explique le fonctionnement du système et résume en photos l'ampleur du chantier.

Une dizaine de partenaires auront collaboré au projet, 25 entreprises y auront travaillé : plus de 4 kilomètres de canalisations en témoignent, 105 tabourets de raccordement (et une dizaine de grilles supplémentaires sur le réseau d'eaux pluviales) . . . et, en mairie, un dossier de format A4 épais de 1,50 mètre !



### COMBIEN CA COÛTE ?

Le total de cette opération se monte à 1 301 500 € T.T.C., auxquels il faut rajouter 98 751 € T.T.C. pour le réseau d'eaux pluviales, soit un montant global de ..... 1 400 251 € T.T.C.

Des **subventions** ont déjà été reçues pour un montant de 775 418 €, et des versements sont encore attendus, qui devraient représenter 40 588 € soit un total prévisionnel de ..... - 816 006 €

Le Fonds de Compensation de la **T.V.A.** a déjà « restitué » 169 665 €, et il est encore attendu un montant estimé à 43 802 €, soit une compensation de ..... - 213 467 €

Chaque **usager** concerné a contribué à hauteur de 457,35 € par branchement, ce qui représente une participation de ..... - 48 022 €

La **fromagerie** est aussi raccordée à cet équipement, et a assumé le surcoût induit : ..... - 15 245 €

Il reste donc, à charge de **notre collectivité** ..... 307 511 €

Une partie a déjà été financée par un prêt bancaire, 198 184 € sur 20 ans, le reste ayant été pris sur les fonds propres de la commune, pour 109 327 €. L'opération n'étant pas comptablement soldée, il est envisagé de recourir de nouveau à l'emprunt pour alléger cet autofinancement ; cette option sera étudiée début 2005.

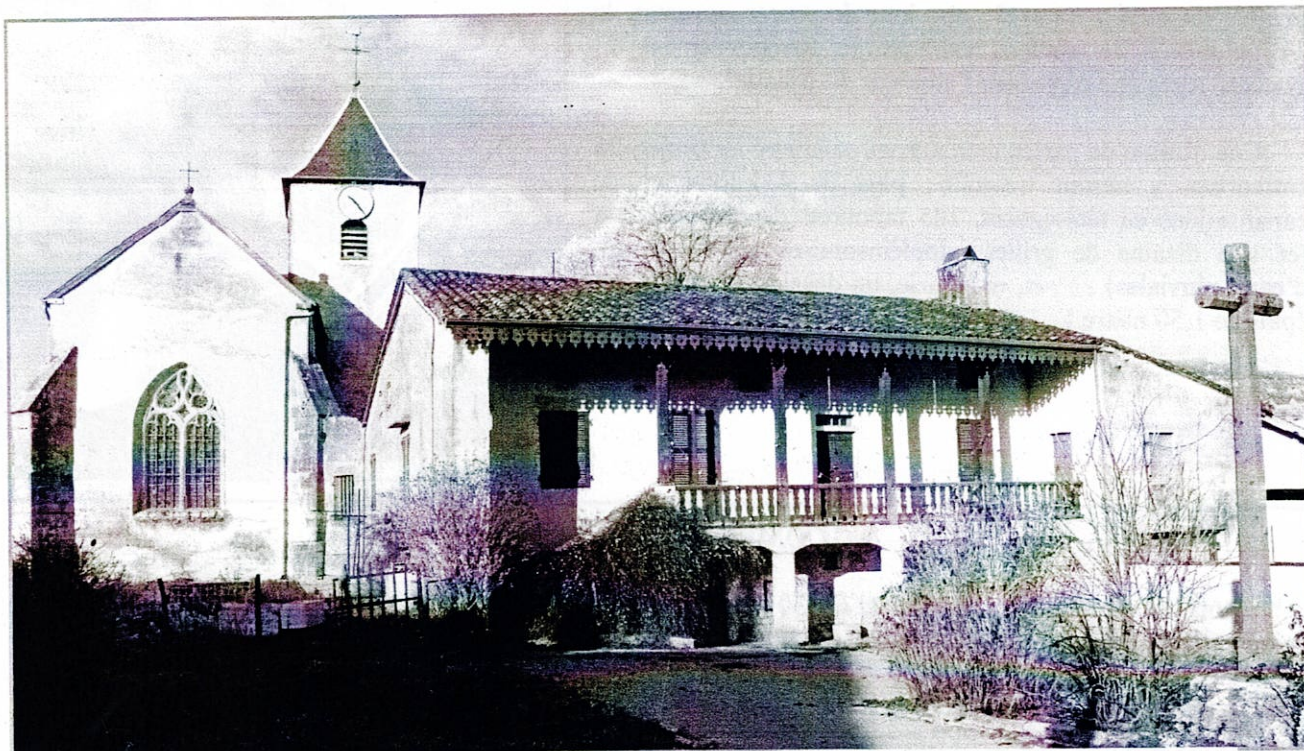
### Les « annexes »

Il convient d'ajouter à ce récapitulatif les dépenses induites par l'amélioration du réseau d'eau :

- les travaux 2002/2003 ont coûté 197 222 € T.T.C., dont 14 062 € au titre de la défense incendie. Après remboursement de la T.V.A. et versement des subventions, il reste 122 071 € à charge du Syndicat des Eaux et 8 465 € pour la commune (défense incendie) ;
- les travaux 2004/2005 sont programmés pour 182 988 € T.T.C., plus 8 372 € estimés pour la défense incendie ; 110 160 € seront pris en charge par le syndicat et 5 040 € par la commune.

## UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR LE PRESBYTÈRE

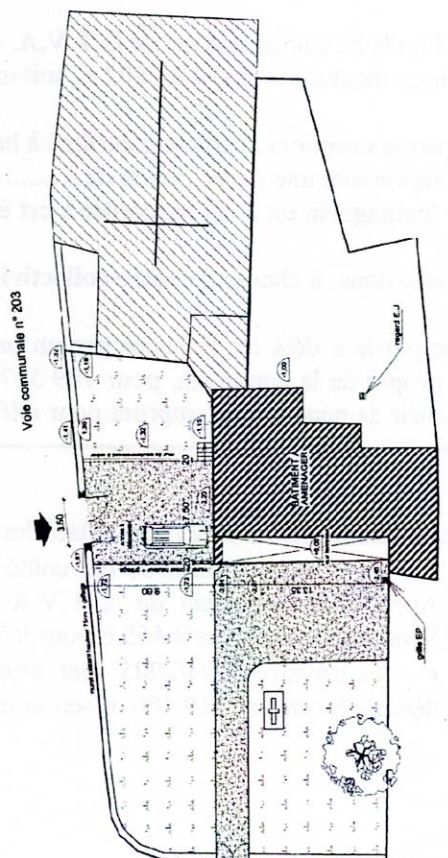
Du côté des bâtiments communaux, 2004 n'aura pas connu de chantier important, si ce n'est la laborieuse et chaotique progression du dossier du presbytère. En effet, alors que les premières démarches concrètes étaient lancées dès novembre 2002, il aura fallu attendre novembre 2004 pour que le projet puisse enfin être « ficelé », avec permis de construire et dossier de consultation des entreprises. Démarches administratives et attentes consomment ainsi un temps infiniment supérieur aux travaux eux-mêmes, d'autant plus pour une collectivité . . . et surtout pour une collectivité de taille modeste !



Le but de la commission *Bâtiments* était de respecter le caractère et l'architecture de ce bâtiment, à l'intérieur comme à l'extérieur, en cherchant à tirer le meilleur profit des volumes existants.

Après plusieurs évolutions successives, le projet retenu permettra de proposer deux logements distincts, avec chacun son entrée, sa portion de cour et de pelouse, et de la place pour garer des véhicules, le tout quasiment sans modifier les façades et le paysage extérieur.

La cour et la pelouse auront la configuration actuelle, mais une murette, dans le prolongement sud de la façade est, séparera les deux cours (en lieu et place approximative de la clôture actuelle du jardin).



Un T3 de 74 m<sup>2</sup> sera ainsi aménagé sur le tiers sud du bâtiment, et sa partie « arrière » ; il sera accessible par une porte à créer en façade sud (en lieu et place de la fenêtre existante au rez-de-chaussée). A l'emplacement du jardin actuel, la cour donnera sur la rue par un portail aménagé dans le mur de clôture sud.

Au rez-de-chaussée, un local sera conservé par la commune, où fonctionnera une chaufferie collective, fonctionnant automatiquement au bois déchiqueté.

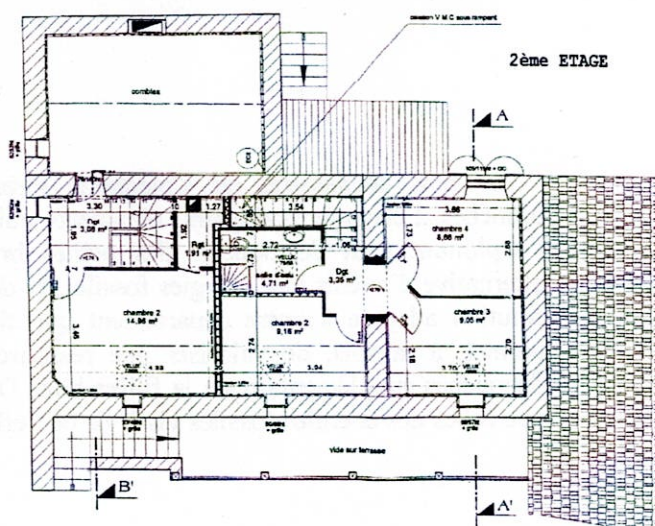
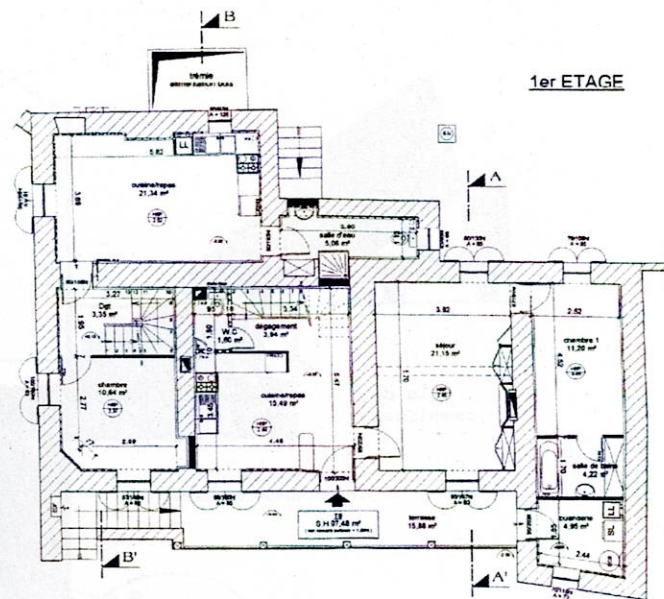
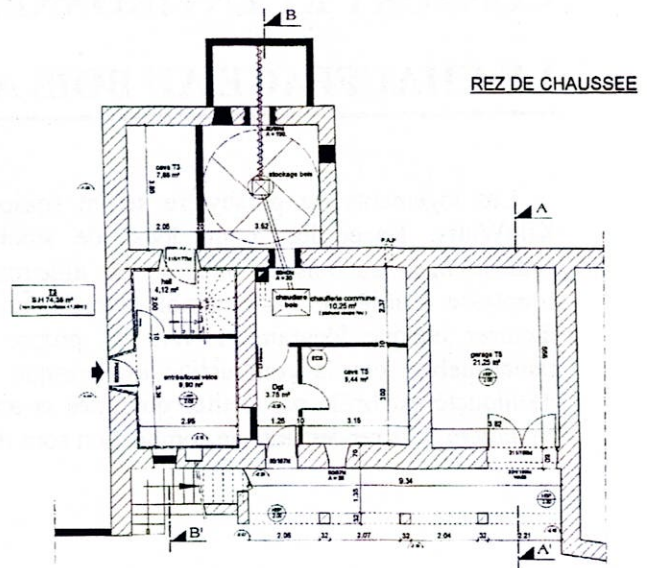
Le logement actuel sera donc diminué de deux pièces, mais augmenté d'un étage aménagé avec trois chambres et salle de bains ; il constituera alors un T5 de 97 m<sup>2</sup>, avec un salon aux boiseries et à la cheminée d'origine.

Chaque logement sera organisé sur deux niveaux habitables, avec des locaux disponibles et indépendants au rez-de-chaussée et en étage (cave, grenier ou débarras).

Dans les tous derniers jours de décembre, onze entreprises ont été retenues, pour mener ce chantier à son terme, qui est, aujourd'hui, chiffré à 218 000 € H.T ; auxquels viennent s'ajouter frais et honoraires pour un montant estimé à 29 216 € H.T., et la T.V.A. à 5,5 %, soit 13 597 €.

Des aides sont attendues de la part du Département de l'Ain, de la Région Rhône Alpes, de l'Etat, de l'Union Européenne et de l'ADEME.

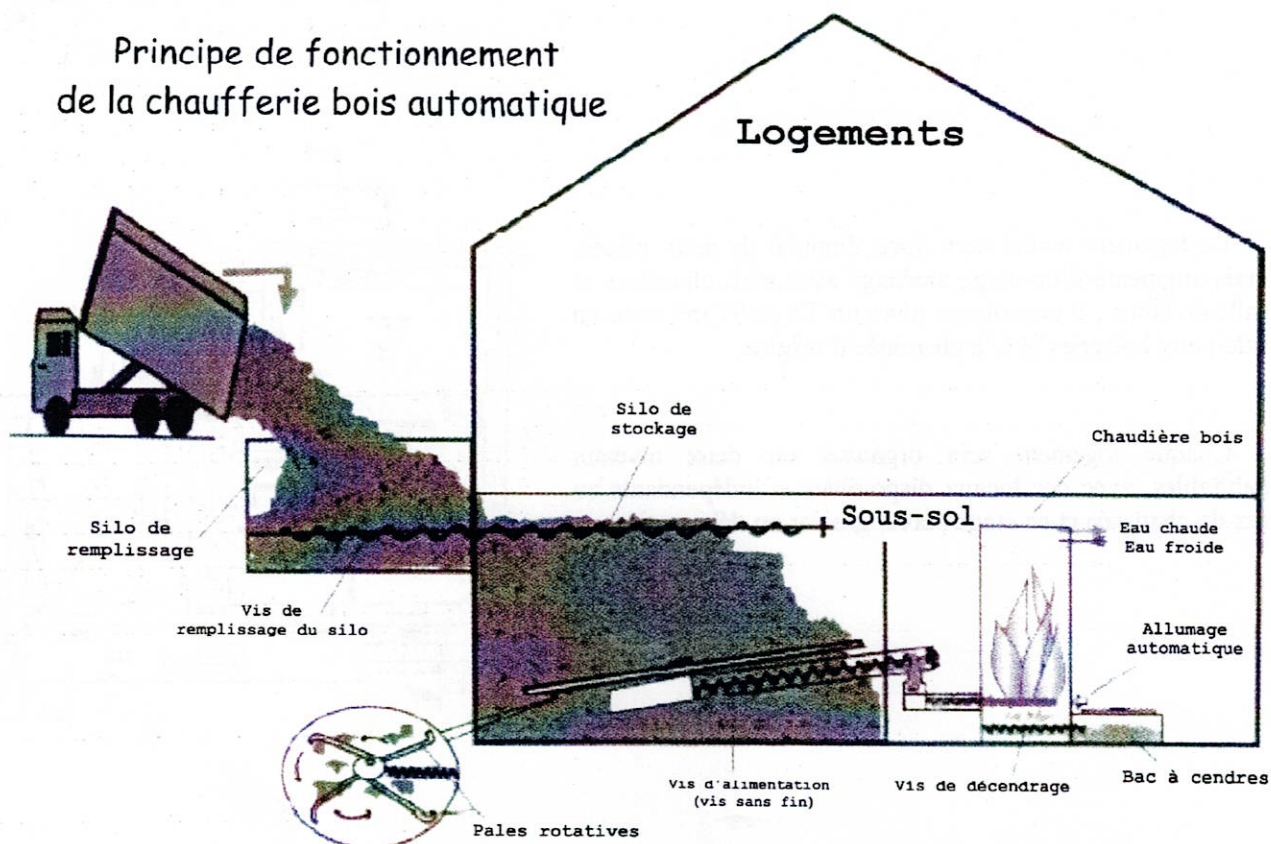
Un prêt sera contracté pour la partie résiduelle avec la recherche d'un équilibre entre les loyers et les remboursements.



## CONFORT ET ENVIRONNEMENT :

### LE CHAUFFAGE AU BOIS AUTOMATIQUE

Les logements du presbytère seront équipés d'une chaudière automatique au bois déchiqueté, de 25 KiloWatts. Raccordée à un local de stockage, elle évite toute intervention pour son remplissage, contrairement au bois en bûches. Par ailleurs, grâce à une régulation par thermostat, la chaudière a une souplesse d'utilisation comparable à celles au fioul ou au gaz. Des compteurs de chaleur permettront de facturer chaque locataire suivant sa propre consommation. Les performances de ces chaudières sont remarquables car la combustion est presque totale et s'effectue dans les meilleures conditions : le bois déchiqueté est brûlé par petites quantités et amené régulièrement par une vis sans fin qui relie le silo à la chaudière. Les rendements de combustion sont donc très élevés : de 80 à 90 %.



Le bois déchiqueté, ou « plaquette forestière », peut provenir d'une essence feuillue ou résineuse : branches d'élagage, houppiers, rémanents qui trouvent enfin là une valorisation. Suivant le matériel utilisé, l'exploitant peut déchiqueter des petites branches jusqu'aux grumes ou troncs entiers. Proposant une alternative d'avenir aux énergies fossiles, et donc non-renouvelables, la filière bois-énergie apparaît ainsi une solution adaptée à notre département qui dispose d'une surface boisée importante. En effet, ce principe permet, à la fois, de valoriser une ressource locale, d'entretenir le patrimoine forestier et de créer des débouchés supplémentaires à la filière bois. De plus, les émissions de gaz carbonique ont des effets moindres que celles des énergies fossiles vis à vis de l'effet de serre.

Encore récent, ce type d'équipement génère un surcoût d'investissement, largement compensé par les aides supplémentaires accordées pour ce projet. La Région Rhône Alpes, l'ADEME (Agence pour le DEveloppement et la Maîtrise de l'Energie) et l'Union Européenne (dans le cadre du programme Objectif 2) sont partenaires de la commune dans cette réalisation. L'étude du projet a été préalablement réalisée par *Hélianthe*, et financée par l'ADEME.



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie



Dans l'Ain, une dizaine d'installations collectives fonctionnent déjà, de toutes puissances, alimentant des lycées (de 1,6 à 3,5 MégaWatts), des mairies, des écoles ou autres bâtiments publics (de 50 à 800 KiloWatts). A St Etienne du Bois, une chaudière de 150 Kw alimente tout le site des Pays de l'Ain. Une quinzaine de chaudières privées équipent aussi des logements collectifs. Avec Drom, six autres équipements communaux sont en cours de réalisation, dont Simandre sur Suran (salle des fêtes) et Treffort-Cuisiat (250 Kw pour des locaux scolaires et périscolaires, des locaux commerciaux, une vingtaine de logements et la salle des fêtes). Enfin, ce type de chauffage peut aussi être utilisé à titre individuel, avec les mêmes conditions d'aides à l'étude et au financement : une installation de ce type fonctionne déjà à Drom.

### **Comparatif bois / fuel pour le projet de Drom**

	<b>bois déchiqueté</b>	<b>fuel</b>
Coût installation	25 000 € H.T.	15 500 € H.T.
Subventions spécifiques attendues	16 500 €	0
Consommation	16 tonnes bois déchiqueté	4 700 litres de fuel
Emissions de CO <sup>2</sup> évitées	16,5 tonnes	0
Coût de fonctionnement	1 640 € T.T.C./an (plus décendrage par personnel communal)	2 000 € T.T.C./an

### **CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT**

*Hélianthe* est une structure associative départementale qui travaille avec de multiples partenaires : particuliers, collectivités, entreprises, ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), Région Rhône Alpes, Conseil Général, Union Européenne. Créée en 1985, elle mène des actions de promotion sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

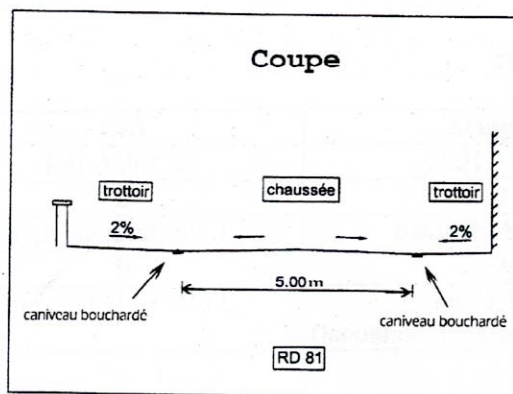
Elle accompagne ainsi des projets, de l'étude à la décision, des dossiers de financement et de subventions aux réalisations. Elle réalise aussi un gros travail d'information sur ces thèmes, de différentes façons, par exemple en organisant des visites sous forme de portes ouvertes.

Les conseils de *Hélianthe* s'adressent donc à tous : collectivités, entreprises ou particuliers, et sont entièrement gratuits ; tout contact peut être pris au 20 rue Littré, à Bourg (04 74 45 16 46 ; [info@helianthe.org](mailto:info@helianthe.org))

# ETUDE CŒUR DE VILLAGE

Dès sa prise de fonction, l'équipe municipale actuelle a souhaité entamer une réflexion sur le devenir du village et les orientations désirées pour que chaque décision, chaque projet tienne compte des incidences futures. Sa volonté était de se doter d'un schéma directeur qui, partant d'un diagnostic, des besoins exprimés, des contraintes constatées et des souhaits émis, pose clairement des bases sur l'aménagement « idéal » de notre agglomération. Là encore, les contraintes administratives ont transformé cette démarche en épopée tenant du jeu de piste . . . ou du parcours du combattant (voir *Le Dromadaire* N° 15, de Janvier 2004)

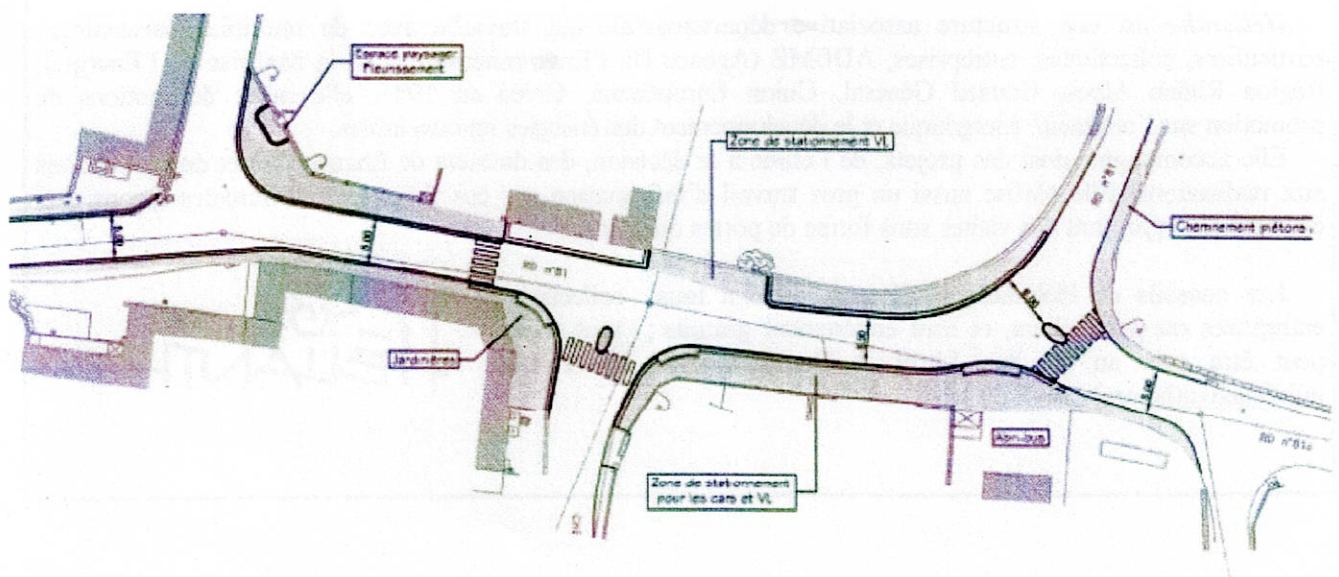
Une étude, qui se veut la plus complète possible sur le périmètre déterminé au départ, a enfin pu être finalisée, puis approuvée dans son ensemble par le Conseil Municipal le 30 janvier 2004.



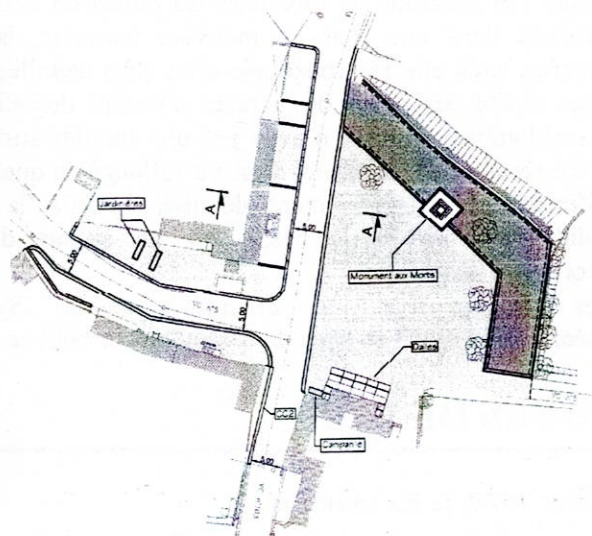
Une étape supplémentaire a alors été souhaitée par le Maire : la présentation détaillée de cet avant projet à toute la population, lors d'une réunion publique. Ainsi, le 7 avril, chaque personne de Drom intéressée par l'avenir de son cadre de vie a pu en découvrir tous les détails, présentés sur grand écran, par les techniciens ayant contribué à l'élaborer. Partant du Drom d'hier et d'aujourd'hui à l'aide de différentes vues (récentes, mais aussi très anciennes) et de constats chiffrés, des propositions d'aménagements des points « stratégiques » ont été émises avec des simulations visualisées en grand format.

Le tout, en tenant compte de critères définis depuis le début de cette réflexion : améliorer les conditions d'utilisation des voies et espaces publics, valoriser le village tout en lui conservant son identité rurale et agricole, et éviter un abus de signalisation verticale. Puis, pour continuer à enregistrer les interrogations, craintes, remarques ou suggestions qui ont pu être suscitées, un registre a ensuite été laissé, toute l'année à la mairie, à la disposition de la population, afin de recueillir les avis.

Si la phase de programmation ne peut maintenant s'envisager qu'en plusieurs tranches et surtout, en fonction des moyens de la collectivité et de l'ensemble des projets en cours, cette étude sert désormais (et a déjà servi à plusieurs reprises depuis ses prémices) d'outil d'aide pour diverses décisions municipales.



Le périmètre retenu comprend toute la traversée de l'agglomération par la Départementale 81, depuis l'entrée sud du village jusqu'au carrefour avec la Départementale 81 c (« route de Montmerle »), plus l'ensemble de la place Docteur Gaillard, et le départ de la Voie Communale 10, de la fromagerie jusqu'au transformateur (« route du cimetière »). Plusieurs carrefours importants sont ainsi concernés : mairie, fromagerie, salle des fêtes et route de Montmerle.



Le principe choisi est de rendre plus lisible la chaussée, en distinguant les différents usages (circulation automobile, piétonne, stationnement), sans pour autant, créer de différences de niveau préjudiciables à certains usages (convois longs ou larges), et tout en respectant le caractère rural du village dans le choix des aménagements paysagers et des matériaux. Le respect des règles de conduite serait alors beaucoup plus incité que contraint. Les bâtiments et monuments publics seraient mis en valeur et la place pourrait être réorganisée avec une fermeture à la circulation automobile devant l'église et une valorisation du monument aux morts, qui occupe actuellement une centaine de mètres carrés



Ce périmètre pourrait se phaser en quatre opérations : une pour la place, et trois pour la traversée du village (salle des fêtes – intermédiaire – sud). La première est estimée à 67 000 € H.T., et les autres, respectivement à 39 400, 36 400 et 37 200 €.



Des aides ont été sollicitées auprès de l'Etat et de l'Union Européenne, mais ce dernier dossier est en suspens suite à des consommations rapides des fonds structurels alloués à ce type d'opération. Une subvention de 1 916 € a toutefois été versée pour la dernière partie des études, un dossier spécifique ayant été déposé pendant la période encore favorable.

## LE BOUT DU TUNNEL

2004 aura connu la réalisation d'un chantier souhaité depuis bientôt deux décennies : la réfection de l'exutoire du tunnel de Drom. Sur sa partie finale, qui aboutit dans une zone de matériau marneux, la galerie est en pierres maçonnées, puis elle est constituée d'un tube métallique. Avec le temps et le passage répété des eaux, des pierres s'étaient descellées et, à l'extérieur, le talus surplombant la sortie n'avait pas une stabilité suffisante. La maçonnerie a donc été restaurée et le tunnel s'est vu rallongé de quelques mètres métalliques supplémentaires. Complètement déboisé, jusqu'à la route, le talus a été consolidé dans sa partie basse par un apport de blocs de rochers à l'embouchure du tunnel.

Les travaux ont été exécutés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran, et leur coût se monte à 12 330 € H.T.



## COUPES DE BOIS

*Hiver 1979, je me souviens.*

*Etant en ménage depuis peu, on me dit : tu prends une coupe d'affouage\* à Javernaz ?*

*Il est vrai qu'à cette période, le prix du fioul fluctuant à la hausse était peu rassurant et, ma foi, faire son bois pour se chauffer « plusieurs fois » était dans les gênes de la famille. Alors, pourquoi pas ?*

*Une inscription en Mairie et, déjà, le jour du partage de la parcelle de bois délivrée par l'ONF arrive.*

*A 8H00, je suis sur le chemin de Javernaz, au pied de la forêt communale avec une quinzaine d'autres affouagistes, tous armés de leur « goy ». Des anciens racontent leurs aventures vécues lors des précédentes exploitations, et certains en profitent pour prodiguer des conseils issus de leurs expériences et même, on n'hésite pas, pour se justifier, à remonter jusqu'à des temps très lointains. « Je me rappelle que mon père disait : dans le temps à Javernaz... »*

*Après de brèves explications, des équipes se forment on ne sait pas trop comment, mais sans difficulté, et nous partons faire les gôts (petites traces destinées à séparer les lots de chacun). Pas facile de se déplacer, de se repérer et de se retrouver à travers les touffes de buis, alors on s'appelle : « qui est en haut ? plus au Sud ! marquez ! »*

*Des petits piquets en bois nous servent à noter les numéros des parcelles et puis, les garants de la coupe de bois (responsables et correspondants de l'ONF) préparent des petits bouts de papiers avec les numéros des lots. Attention : le tirage au sort va commencer ! Un moment très intense. Tout le monde est très attentif. Les papiers sont réunis dans une casquette et on cherche un jeune pour tirer les numéros, ... tiens c'est moi !*

*Le numéro 5 ? Ca c'est de la chance, c'est la meilleure parcelle ! Celles qui sont sur le bord de la coupe ont plus de bois !*

*Moi, dans ma parcelle, il y a beaucoup de buis ; tant pis, ce sera mieux la prochaine fois. Ceux qui veulent échanger leur numéro en ont le droit !*

*Nous écoutons les recommandations des responsables : couper le plus près possible du sol, ne pas couper les arbres « griffés », attention aux arbres martelés, ne pas utiliser les chemins quand le sol est trop mouillé.*

*Mais il n'est pas loin de midi, et il faut penser à redescendre.*

*On se retrouve chez la Mémotte ?*

**Que dit le dictionnaire ?**

\*Affouage : Droit donné aux habitants d'une commune de prendre du bois dans les forêts de cette commune. Les coupes affouagères sont déterminées par l'administration des forêts ; les lots sont faits par la municipalité. Le partage a lieu par feu, c'est-à-dire par habitant ayant un foyer, une famille distincte et dont le domicile réel est fixé depuis un an dans la commune.

**Au fait ! En 2005, la Commune propose toujours des coupes de bois aux habitants du village pour un prix de 30 euros, alors ... si le cœur vous en dit !**

## EQUIPEMENTS PUBLICS

---

Mis en place en 1922/1923, le **poids public** rend toujours des services, même s'il ne peut être utilisé pour des transactions officielles. Avec le temps, son plateau était devenu bien fatigué, voire dangereux. Il a donc été remplacé et, par la même occasion, la fosse a été nettoyée. Son mécanisme est toujours fiable et, bientôt, il retrouvera la pierre d'origine, réparée et renforcée, qui ferme l'accès à la fosse.

Si l'ancienne école, ouverte pour la rentrée 1840, est devenue une **salle des fêtes** depuis 1922 (année de la fermeture de la 2<sup>ème</sup> classe de l'école de Drom !), elle a été agrandie en 1987/1988 et mise en service, dans sa configuration actuelle, en mai 1988.

Depuis, elle a encore connu plusieurs améliorations dans ses équipements, mais, à l'arrivée de ses 17 printemps, il est envisagé de lui offrir un rendez-vous chez l'esthéticienne. En effet, les nombreuses visites dont elle a fait l'objet tous les ans l'ont un peu fatiguée et elle apprécierait fort une nouvelle toilette, voire de nouveaux accessoires. Actuellement, elle compose donc la liste de ses demandes pour la soumettre au conseil, qui effectuera ses choix et devrait prendre sa décision dans les prochains mois.

## CIMETIERE

---

Comme indiqué dans le précédent Dromadaire, la commission communale a travaillé sur le réaménagement du cimetière.

Un règlement intérieur a été constitué et approuvé en Conseil Municipal le 26 Mars 2004.

La durée des concessions a été revue. Sont proposées, en sépultures traditionnelles, des concessions d'une durée de 15, 30 et 50 ans, puis sont proposées, au jardin cinéraire, des concessions de 15 ou 30 ans. La pose d'un columbarium est à l'étude.

Le 18 octobre 2003, 13 panneaux ont été placés sur des concessions échues. A la suite de cet affichage, il y a eu 5 demandes de régularisation de la part des concessionnaires ou de leurs descendants. Les 8 concessions restantes, échues et en état d'abandon, font partie d'un programme de démontage après la Toussaint 2005, soit 2 ans après la pose des panneaux indicatifs. Si des descendants des défunts ou des personnes ayant connu les défunts peuvent fournir des informations sur ces sépultures, ils peuvent s'adresser à la Mairie.

Il est rappelé, pour une bonne gestion du cimetière, que les emplacements proposés le sont dans un ordre défini dans le tableau consultable en Mairie.

## FEUX D'ARTIFICE

---

La commune a été sollicitée, en mars 2004, par la société Pyragric. Cette entreprise, qui fabrique et commercialise des pétards et feux d'artifice, était à la recherche d'un terrain pour effectuer des essais avant homologation et commercialisation. Au lieu-dit *Vers Fay*, l'ancienne décharge semblait convenir à une telle activité. Après un avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain, du Conseil Municipal de Drom (séance du 07 mai) et de l'exploitant agricole travaillant dans ce secteur, il était envisagé une convention de mise à disposition de ce terrain pour des essais hebdomadaires (le mardi ou le jeudi, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00), pour une première période, allant de septembre 2004 à juin 2005, hors vacances scolaires et reconductible si l'expérience était satisfaisante. En échange, en plus d'une redevance annuelle, la société Pyragric aurait organisé une animation pyrotechnique pour la fête de Drom, ainsi qu'un à deux autres spectacles annuels lors d'essais de nuit, en des lieux et à des dates à choisir.

Auparavant, une journée test a été organisée le 8 juillet pour déterminer si le bruit engendré par ces essais était acceptable au niveau du village et de la vallée, et solliciter l'avis de la population. Un sondage, proposé dans *Le Petit Dromadaire* N° 32, de juin 2004, a alors permis à chacun de se prononcer.

Sur 36 coupons-réponse retournés à la mairie par des personnes présentes à Drom ce jour-là, 9 indiquaient un avis favorable et 26 étaient opposés, 1 était « blanc » (coupon sans indication de choix) ; de plus 6 faux coupons ont aussi été trouvés et non comptabilisés. Ce projet a donc été abandonné.



## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

---

En mars 2004, la commune a été contactée par la société Granulats Rhône Alpes, qui souhaitait proposer un avant projet d'ouverture de carrière dans un secteur composé majoritairement de parcelles communales. Plus de précisions étaient alors demandées sur cette demande, afin d'organiser une réunion d'information pour l'ensemble du Conseil Municipal et des représentants des communes voisines, concernées par l'impact visuel et les nuisances occasionnées.

Par ailleurs, le Maire s'est assuré le concours de professionnels extérieurs pour analyser cet avant-projet, en vérifier les données, émettre des avis et aider le Conseil à se forger une opinion : paysagiste du C.A.U.E. de l'Ain (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), géologue de l'A.T.R. (Association Touristique du Revermont). Le directeur de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement) a aussi été contacté pour connaître la réglementation régissant ce type

d'activité, ainsi que des maires de communes accueillant des sites d'exploitation similaires.

Le site concerné (10 hectares au nord du col de la Rousse, sous la ligne de crête) présentait l'avantage d'être à l'extérieur du village et de n'occasionner aucune circulation de poids lourds dans le village. Le mode d'exploitation, en tranches horizontales successives avec réaménagement coordonné (remise en état du site), permettait d'avoir une incidence paysagère limitée, et la gestion des nuisances d'exploitation, en plus des contraintes réglementaires de plus en plus lourdes, aurait fait l'objet d'une concertation avec tous les acteurs concernés. Le souci principal était, avec une trentaine de camions quotidiens (soit soixante aller-retours), l'augmentation du trafic sur la D 98 (actuellement 580 véhicules par jour) et sur la D 936 par le village de Jasseron (actuellement 3 350 véhicules par jour).

Avec la maîtrise de la négociation sur les conditions d'exploitation, la commune aurait aussi bénéficié d'un contrat de

fortage lui rapportant 15 000 € par an (soit 91 € par habitant) sur une vingtaine d'années, en plus des retombées annexes (taxe professionnelle, matériaux, emplois).

Lors de sa réunion du 10 juin, le conseil a émis majoritairement un avis favorable, non pour décider de l'utilisation des terrains communaux, mais pour poursuivre l'étude de cet avant-projet. La population a alors été informée des données de ce dossier : distribué dans toutes les boîtes aux lettres, le numéro 31 du *Petit Dromadaire* le présentait sur trois pages dans les jours suivants.

Le 8 juillet, une pétition était déposée, informant que la population s'opposait fermement à cet avant-projet et demandant à la commune d'y renoncer. Informé lors de sa séance du 15 juillet, le Conseil Municipal a alors choisi de ne pas commencer le processus d'étude de ce projet avec l'entreprise et les autres partenaires concernés, et de donner une réponse négative au porteur du projet.

## URBANISME

---

La loi sur l'eau transfère aux collectivités la responsabilité de l'assainissement autonome avant le 31 décembre 2005 et leur impose de se doter d'un plan de zonage. Plusieurs communes de la CCTER se sont groupées, en janvier 2003, pour lancer une commande groupée de marchés ; Drom a volontairement repoussé cette opération pour attendre la fin de son chantier d'assainissement collectif. En effet, la population étant aujourd'hui quasiment toute raccordée (ou raccordable) au réseau, cette procédure s'en trouve simplifiée.

Par ailleurs, Drom ne dispose d'aucun document d'urbanisme et, si, là aussi, un choix délibéré avait été fait dans ce sens en novembre 2002 (et à des époques antérieures), le conseil municipal s'est lancé dans une réflexion préalable à une telle démarche. Actuellement, le Règlement National d'Urbanisme s'impose sur notre territoire, avec les engagements de la Charte du Revermont, et il serait prudent de se doter d'un outil de gestion et de maîtrise de son développement.

Partant de souhaits similaires en matière d'utilisation des réseaux existants et d'une gestion raisonnée du sol, du périmètre urbanisé et du caractère de notre village, ces deux procédures pourraient être menées de front, dans un souci d'économie de temps, d'énergie et d'argent.

Une fois la décision prise d'entamer ces procédures, des études seront réalisées, comprenant diagnostic, souhaits et propositions, avant de passer dans une phase de concertation de la population. Le Conseil Municipal a souhaité se laisser plusieurs mois de réflexion et de débat avant une telle décision.

## OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (CCTER)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, sur les communes de Chavannes sur Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Germagnat, Grand Corent, Meillonas, Pouillat, Pressiat, St Etienne du Bois, Simandre sur Suran et Treffort Cuisiat, est entrée dans sa **phase opérationnelle depuis mars 2004. Elle permet aux propriétaires occupants ou propriétaires de logements destinés à la location (déjà loués ou vacants), d'obtenir, sous certaines conditions, des aides pour la réalisation de travaux d'amélioration. Grâce à cette opération, les aides habituelles sont majorées et prioritaires.**

### Cette opération, doit permettre :

- D'installer ou d'améliorer le confort de vos logements
- De promouvoir les économies d'énergie par l'amélioration du chauffage, de l'isolation, notamment de récupérer nos logements et bâtiments vacants.
- De redonner une vie à nos centres bourgs et d'améliorer le patrimoine et l'image de nos communes du Revermont.
- De développer notre parc logements locatifs et d'accueillir de nouveaux habitants ou de loger nos jeunes.
- De privilégier l'utilisation du patrimoine existant et d'économiser notre espace.
- D'aider nos propriétaires à investir localement et nos entreprises à travailler.

### Vous pouvez vous impliquer et bénéficier de cette opération :

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans,
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels,
- Pour les propriétaires occupants, les aides sont soumises à condition de ressources,
- Le propriétaire bailleur doit s'engager à louer pendant 9 ans.



### Les aides possibles :



- Pour les propriétaires occupants : 20 à 70 % sur un plafond de travaux.
- Pour les projets locatifs : 20 à 55% du montant des travaux subventionnables
- Possibilité de bénéficier d'aides pour des bâtiments transformés en logements locatifs par changement d'usage
- Primes spécifiques pour travaux d'économie d'énergie

**Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'ANAH.**

*Habitat & Développement (CDHDR), équipe d'animation composée de spécialistes habitat, est mise à votre disposition gratuitement, par la communauté de communes, pour vous informer, conseiller, constituer les dossiers de demandes d'aides...*

Ils peuvent réaliser, sur votre demande, une visite conseil ou technique, une étude de faisabilité, gratuite et sans engagement.

Alors, si vous aussi vous envisagez de rénover votre logement pour y habiter ou en faire du locatif, n'hésitez pas à les contacter :

**Habitat & Développement - CDHDR**  
49 avenue de Macon – 01000 BOURG EN BRESSE  
e-mail : [cdhdr-01@wanadoo.fr](mailto:cdhdr-01@wanadoo.fr)  
☎ 04.74.45.36.80

Vous pouvez également vous renseigner lors de permanences tenues sur le périmètre

- **Chavannes sur Suran** : tous les 3<sup>èmes</sup> mercredis de 10 H à 12 H en Mairie
- **Treffort - Cuisiat** : tous les 1<sup>ers</sup> mercredis de 10 H à 12 H en Mairie
- **St Etienne du Bois** : tous les 2<sup>èmes</sup> vendredis de 10 H à 12 H en Mairie

**Un climat malade, des pollutions tenaces,  
des ressources trop exploitées, des espèces en danger,  
la prospérité réservée à 20 % des habitants de la planète... Le constat n'est pas brillant.  
Une voie pour s'en sortir ? Se développer autrement. Une proposition pour le faire ?  
Mettre en pratique les principes du développement durable.**

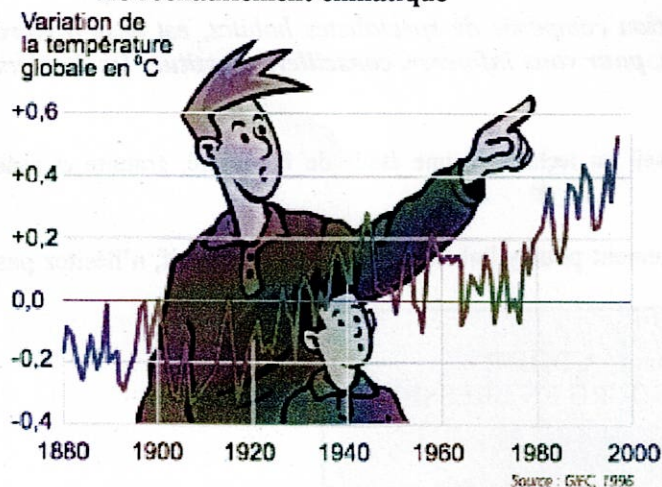
## Une prise de conscience

La réflexion sur les relations entre l'activité humaine et les écosystèmes n'est pas récente. Déjà Platon posait la question des rapports hommes-nature ; depuis l'antiquité, de nombreux écrits ont traité des dangers de la surexploitation forestière. Avec l'avènement de la révolution industrielle et la progression de la démographie, la question des ressources naturelles était de plus en plus souvent évoquée. C'est dans les années 70 que la question de la durabilité de notre mode de développement est devenue de plus en plus récurrente : la première conférence de l'ONU sur l'environnement eut lieu à Stockholm en 1972.

En 1987, la publication du rapport « Notre Avenir à tous » de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement consacre le terme de *développement durable* qui se définit comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Le développement durable se veut un développement socialement équitable, économiquement efficace et écologiquement soutenable.

## Les défis à relever

### ♦ Le réchauffement climatique



Depuis 1900, la température s'est élevée de 0,7°C de moyenne dans le monde et de 0,98°C sur le continent européen. Le nombre de catastrophes naturelles liées au climat a doublé au cours des années 90 par rapport à la décennie précédente (en France : tempête de décembre 1999, inondations de 2001, canicule de l'été 2003...). La température moyenne sur

Terre pourrait augmenter de 1,4°C à 5,9°C. La fonte des glaciers entraînera une élévation du niveau de la mer et les côtes reculeront. En France, la Camargue et le rivage à lagunes du Languedoc seraient immergés en 2100. Concernant la santé humaine, la recrudescence d'épidémies est à craindre. Les conséquences sur la faune et la flore sont déjà considérables du fait du décalage des saisons, déjà sensible dans certaines régions du monde. En un siècle, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont augmenté de 30% ; le principal est le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), mais le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) sont aussi des gaz à effet de serre (GES). L'agriculture, l'industrie, les transports, l'habitat rejettent des centaines de millions de tonnes de gaz carbonique au travers de la combustion de charbon, de pétrole ou de gaz naturel. Par ailleurs l'activité humaine génère également des émissions de méthane et de molécules fluorées qui, depuis le début de l'ère industrielle, s'ajoutent aux gaz déjà présents naturellement. Les ménages sont responsables pour moitié de ces émissions de gaz à effet de serre.

### ♦ L'épuisement des ressources naturelles :

- Les ressources halieutiques se sont réduites de 90 % par rapport à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle : surpêche, pollution, réchauffement climatique menaçant certaines espèces.
- Les énergies fossiles sont en voie d'épuisement.
- La raréfaction de l'eau : La quantité d'eau disponible par tête est passée de 12 900 m<sup>3</sup> en 1970 à moins de 7 000 m<sup>3</sup> aujourd'hui, et elle devrait descendre jusqu'à 5 100 m<sup>3</sup> en 2025.
- La déforestation : Près de 80% des forêts primaires de la planète ont déjà disparu. Toutes les 2 secondes, une forêt primaire de la taille d'un terrain de football disparaît.

♦ **Menaces sur la biodiversité** : de nombreuses espèces animales et végétales sont menacées par le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau, la destruction et la dégradation des espaces forestiers, les effets négatifs d'une chasse incontrôlée. Selon la FAO, le quart de la diversité biologique de la planète risque de disparaître d'ici à 2020.

### ♦ Pollutions multiples : Tchernobyl, AZF...

♦ **Explosion des volumes de déchets** : les 25 pays membres de l'O.C.D.E. ont produit 4 milliards de tonnes de déchets.

## **Des engagements internationaux et nationaux**

De nombreuses conventions internationales concernant la protection de la faune, de la flore, de la couche d'ozone ont été signées depuis la conférence de Stockholm.

En 1997, lors du **sommet mondial de Rio**, des avancées significatives ont vu le jour en matière de protection de l'environnement :

- ♦ **Le Protocole de Kyoto** a pour objet la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre. Il fixe des objectifs de réduction pour les pays industrialisés de 5, % sur la période 2008-2012 par rapport à 1990. L'Union Européenne a pris l'engagement de réduire ses émissions de 8%. Pour entrer en vigueur le protocole de Kyoto devait être ratifié par 55 pays émettant 55 % des gaz à effets de serre. C'est chose faite depuis la ratification en Octobre 2004 de la Russie ; il entrera donc en vigueur dès février 2005. Cependant, la portée de cet accord est limitée car les Etats-Unis, plus gros producteurs mondiaux de GES, refusent de le ratifier.

- ♦ Conventions sur la diversité biologique, la lutte contre la désertification.

- ♦ De nouveaux principes d'action : principe de précaution (adoption de mesures effectives visant à prévenir un risque de dommage grave à l'environnement même en l'absence de certitudes), principe du pollueur payeur, principe de participation selon lequel chacun doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement y compris aux substances et activités dangereuses.

- ♦ Programme d'action pour le XXI<sup>ème</sup> siècle : Agenda 21 : ensemble de 2500 recommandations et solutions à mettre en œuvre par les gouvernements, les collectivités, le Programme des Nations Unies.



**Au niveau national** le 22 juillet 2004, le **Plan Climat** a été adopté ; ce plan doit permettre d'aller au-delà des objectifs de Kyoto. Il prévoit les orientations suivantes :

- campagne d'orientation et de sensibilisation à la lutte contre le

changement climatique, transports durables (soutien des transports alternatifs à la route, étude sur la taxation européenne de kérosène, conduite apaisée), Ecohabitat et bâtiment (lutte contre les déperditions d'énergie), industries, énergies et déchets (développement d'énergies renouvelables, des technologies propres...), agriculture durable et forêts (amélioration de l'entretien des forêts, amélioration des pratiques agricoles, développement de la biomasse...), climatisation durable (contrôle de qualité des climatisations), plan

climat territoriaux et Etat exemplaire (bilan des émissions de CO2 par chaque collectivité et définition de plans d'actions...). **La Charte de l'environnement** adoptée par le parlement en juin 2004 implique des mesures qui devraient permettre l'application des principes pollueur-payeur et de précaution.

## **Des actions de chaque citoyen**

### **pour relever ces défis**

Quelques soient les défis à relever, le problème de base porte sur notre mode de consommation ; celle-ci devra s'orienter, si nous voulons améliorer la situation, vers une consommation durable ?

Qu'est-ce qu'une consommation durable ? Elle comprend les modes de consommation, qui, tout en répondant aux besoins essentiels et en améliorant la qualité de la vie, réduisent au minimum la consommation de ressources et la production de matières toxiques. A travers nos décisions en matière d'achat, notre mode de vie, de transport ou de vacances, nous exerçons une influence quotidienne sur l'environnement.

Le développement durable est un thème vaste, recouvrant de nombreux domaines. Aussi nous avons fait le choix, après cette présentation générale, de ne développer cette année qu'un seul aspect : les déchets. Nous développerons les autres domaines dans nos éditions ultérieures.

Plus on consomme et plus on produit de déchets, c'est logique. Aujourd'hui, les ménages produisent plus de 26 millions de tonnes de déchets, ordures ménagères et encombrants, qui dégradent la propreté des villes et la beauté des paysages. Ces déchets sont aussi des facteurs de risques pour les sols, les eaux, l'air et la santé. De plus, ils représentent une source de gaspillage de matières premières et d'énergie.

Par exemple, avant de produire une voiture, il faut mettre à la poubelle 8 tonnes de déchets de matières premières, 2 tonnes de pierres dans les mines, 175 kg de cuivre, de nickel et autres résidus métalliques. Cette voiture d'une tonne comprend elle-même 700 kg d'acier, 120 kg de plastiques, 50 kg de caoutchouc, 30 kg de verre... Une grande partie n'est pas recyclée actuellement. Un ordinateur contient lui aussi presque toujours du plomb, du mercure et du cadmium ...



**Quand vous consommez, pensez aux déchets...**

**Alors privilégiez :**

- des produits sans emballages inutiles,
- des produits qui ont une grande durée de vie et qui sont réparables,
- des produits labellisés " NF environnement ".

# ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

## COUT

Pour la deuxième année consécutive, la « T.E.O.M. » (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), a enregistré une baisse, pour revenir en dessous du taux de l'année 2000, début de la phase d'augmentation notoire.

Ce phénomène est dû à une anticipation précoce de l'évolution de ce problème par la Communauté de Communes et une bonne maîtrise des coûts de ce service grâce, principalement, à la mise en place progressive du tri, avec des équipements adaptés, et un comportement citoyen de la population.

La majorité d'entre nous pratique le tri de ses déchets et se déplace au P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) ou à la déchetterie, et presque 36 % de nos déchets sont alors recyclés et revalorisés. C'est avec ce comportement que, non seulement nous allégeons notre facture (qui revient, en moyenne, à **46 € par habitant et par an** sur notre territoire, alors qu'elle est de 85€ pour les Français des grandes villes et communautés), mais, surtout, nous contribuons à la préservation de notre environnement.



**Coût pour le contribuable, coût pour la collectivité, coût pour l'environnement : il est impératif et de notre responsabilité de TRIER ! Mais certains s'obstinent encore à déposer tous types de déchets dans les conteneurs : c'est cette attitude irresponsable qui freine les résultats dus aux efforts de la majorité.**

De plus, il apparaît que le taux de recyclage pourrait encore être meilleur. Aussi, dans un proche avenir, les agents chargés de la collecte hebdomadaire auront pour consigne de ne plus ramasser les déchets qui devraient être triés.

L'évolution des comportements des consommateurs et la progression de la population impliquent toutefois constamment la recherche et la mise en place de solutions nouvelles et ce travail ne peut s'effectuer que sur du long terme. Ainsi, des phases d'investissements lourds sont à envisager dans les prochaines années, qui impliqueront de nouvelles hausses significatives de la T.E.O.M. Ce n'est qu'à ce prix, et avec une implication quotidienne dans notre comportement vis à vis de la production et du tri des déchets, qu'un équilibre pourra être trouvé pour les générations qui nous suivront (voir l'article sur *Organom* page 28).

### Production actuelle et coût par habitant

Collecte hebdomadaire :	201,67 kilos, pour	29,47 €
Déchetterie :	242,14 kilos, pour	14,08 €
Point d'apport Volontaire :	65,68 kilos, pour	2,46 €
Soit au total :	<b>509,49 kilos, pour</b>	<b>46,01 € par habitant</b>

## COMPOSTAGE



Pour diminuer encore le tonnage (et le coût) des déchets collectés et traités en déchetterie et lors de la collecte hebdomadaire des ordures ménagères, il est suggéré de recourir au compostage individuel des déchets putrescibles ; en effet, ils représentent **29 %** de nos déchets. Chacun peut ainsi recycler directement tout déchet d'origine végétale : déchets de jardin (fleurs fanées, gazon, feuilles mortes, taille de haie), de cuisine (épluchures, restes de repas : riz, pâtes, légumes, marc de café, thé, infusettes) et autres (sciure de bois, cendres).

La C.C.T.E.R propose, pour cela, des **kits de compostage au prix subventionné de 20 €** (composteur en polyéthylène recyclé et recyclable) **ou 25 €** (composteur en sapin traité en autoclave) : ils peuvent encore être commandés en mairie (avant épuisement du stock).



**Toute anomalie** dans la collecte hebdomadaire des ordures ménagères (« oubli » d'un quartier ou d'un point de collecte, ramassage partiel, détérioration de conteneur, perte d'effluents du camion, etc.) **est à signaler, dès qu'elle est constatée**, au **04.74.42.38.41** (ou 04.74.42.38.40 : Communauté de Communes) ou à la mairie.

## DECHETS DIVERS : LES AUTRES FILIERES LOCALES . . .

### LE PAPIER

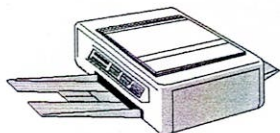
Il doit être déposé au P.A.V., mais peut aussi être confié à la Coopérative Agricole, à Simandre, où un dépôt est organisé au bénéfice de l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural).

Son volume peut aussi être diminué en signifiant son refus de voir sa boîte aux lettres envahie d'imprimés publicitaires (chaque foyer en reçoit près de 40 kg par an en moyenne et bon nombre d'entre nous ne désirent pas les recevoir). A cet effet, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a édité des autocollants destinés aux boîtes à lettres : le *Petit Dromadaire* en a distribué à tous, mais il est toujours possible d'en demander en mairie.

**. . . le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**



### LES CONSOMMABLES INFORMATIQUES



Les consommables informatiques usagés (cartouches d'encre, toner et cartouches de fax) doivent être déposés à la déchetterie (la Communauté de Communes de Treffort en Revermont a passé une convention avec une société spécialisée dans leur collecte)

### LES MEDICAMENTS

Les déchets issus de médicaments (médicaments non utilisés, périmés ou non, emballages vides ou non) ne sont plus acceptés dans les déchetteries depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour orienter les particuliers vers la filière légale. Ils doivent être déposés dans les pharmacies, qui ont l'obligation de les reprendre, dans le cadre de la filière légale CYCLAMED.



### LES LUNETTES !



L.S.F. *Lunettes sans Frontière* récupère **toutes les paires de lunettes** qui ne servent plus, mais seraient très utiles dans les pays en développement, et même en France : des lunettes en bon état, des lunettes de soleil, des montures en bon état, des étuis propres, des verres non encore taillés, des **appareils de correction auditive**

Triées et classées, ces lunettes sont envoyées vers des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Europe où des personnes compétentes (dans des cliniques, des dispensaires ophtalmologiques et des stations de mission) en font bénéficier les malvoyants nécessiteux de leur pays.

A Drom, Mme PERRIGOT assure un point de collecte permanent pour L.S.F. **à la fromagerie** : confiez-lui vos anciennes lunettes et vieilles montures, et ne les jetez plus !

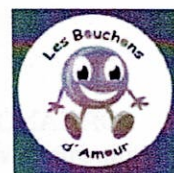
**L.S.F. Lunettes sans Frontière** 41, rue du Général de Gaulle 68560 HIRSINGUEF 03 89 40 50 36

### LES BOUCHONS EN PLASTIQUE

L'association *Un bouchon : un sourire* collecte tous les bouchons de bouteille, en plastique, qui sont ensuite rachetés par une entreprise de recyclage, à Chartres. La matière première est recyclée sous forme de tuyaux ou de bouteilles en plastique, et l'argent sert à financer des fauteuils pour des handicapés.

A Drom, Marie Thérèse GENIN se charge de faire suivre à cette association les bouchons qui lui sont confiés.

**Un bouchon : un sourire** BP71 75561 Paris Cedex 12  
01 43 58 85 87 [www.bouchonsdamour.com](http://www.bouchonsdamour.com)

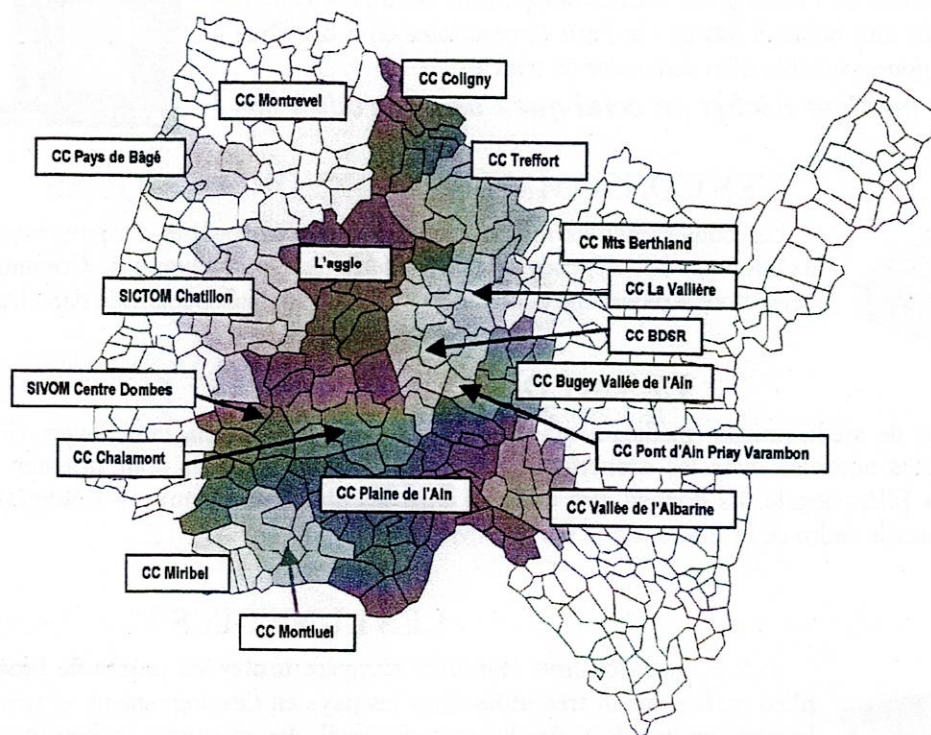


Le recyclage évite que les produits ne finissent dans une décharge ou un incinérateur. Après un traitement approprié, les déchets serviront de matière première pour fabriquer de nouveaux produits. Vous pouvez donc agir en choisissant des produits ou des emballages recyclables. Mais pour que le recyclage fonctionne, il faut qu'il existe des débouchés commerciaux pour les produits recyclés.

Ainsi afin de boucler la boucle, achetez aussi des produits à base de matières recyclées.

# ORGANOM

Créé le 24 Avril 2002, ORGANOM est un syndicat qui a pour but de gérer le traitement des déchets ménagers et assimilés ; il est présidé par Madame Nicole GUILLERMIN, élue à la Mairie de BOURG en BRESSE. Ce syndicat regroupe 17 collectivités intercommunales qui représentent 270 000 habitants et actuellement **110 000 tonnes de déchets à traiter chaque année !**



Le rôle d'ORGANOM est entièrement dédié au traitement des déchets. Ces déchets sont collectés par les intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats Intercommunaux), puis c'est ORGANOM qui prend en charge :

- ♦ Les quais de transfert des déchets ménagers et assimilés (regroupement des déchets pour les zones éloignées des centres de traitement).
- ♦ Le transport des déchets ménagers et assimilés (des quais de transfert aux centres de traitement).
- ♦ Le traitement des déchets ménagers et assimilés soit :
  - le tri et le recyclage.
  - la plate-forme de compostage.
  - le pré traitement mécanique biologique.
  - la valorisation.
  - le stockage.

ORGANOM est par ailleurs chargé de trouver de nouveaux sites d'implantation et de créer de nouveaux équipements de traitement.

Le choix fait sur le traitement des déchets prend en compte plusieurs paramètres :

- ♦ Le long terme (au moins 20 ans).
- ♦ L'opérationnalité immédiate.
- ♦ La prise en compte de toutes les filières de traitement possibles.
- ♦ Le respect de l'environnement et de la santé.
- ♦ La solidarité géographique.

La gestion des déchets est un sujet difficile, qui relève à la fois de questions techniques, environnementales, sociales et économiques.

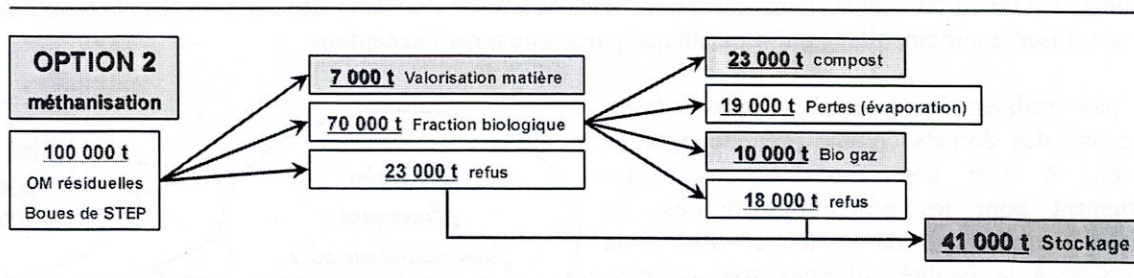
Dès sa création, ORGANOM a tenu informé les intercommunalités de l'avancement de ses travaux. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu en octobre 2004 pour présenter les scénarios et les différentes options possibles.

Distribuée dans toutes les boîtes aux lettres en décembre 2004, *la Lettre d'ORGANOM* a informé la population des choix possibles pour le traitement des déchets.

Dans son comité syndical du 28 janvier 2005, ORGANOM a arrêté le choix du traitement des déchets dans son périmètre. Ces choix sont les options n°2 et n°4 présentés dans la lettre d'ORGANOM de décembre 2004.

Nous pouvons détailler ensemble le fonctionnement de ces installations qui se situeront sur le Site de la Tienne pour l'option n°2, dans le secteur Sud du périmètre d'ORGANOM pour l'option n°4.

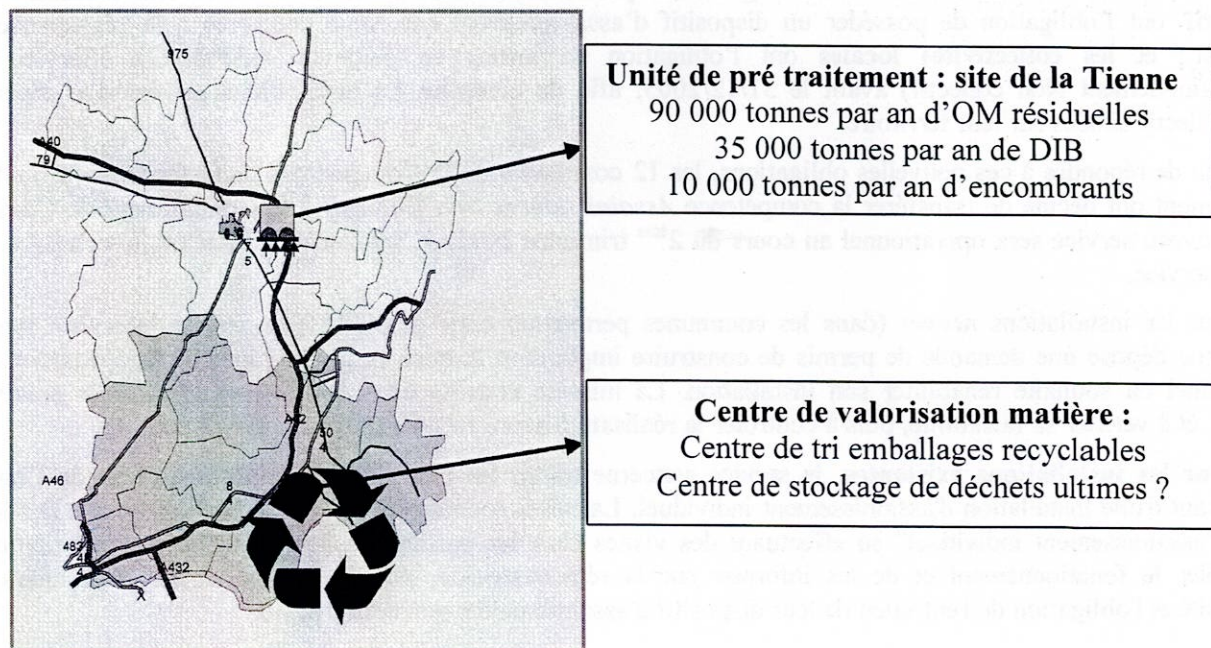
♦ **Pour l'option n°2**, ce traitement consiste, dans un premier temps, à faire subir à nos déchets un tri mécanique pour séparer la partie organique valorisable de la partie matière recyclable.



- La partie organique (70%) passe dans un digesteur. Les gaz issus de cette décomposition (biogaz) sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.
- Après traitement de la partie organique, nous obtenons:
- Du compost (33 %), des pertes par évaporations (27%), du biogaz (14%) et des refus (26%)
- La partie matière recyclable part dans les filières de recyclages (7%).
- La partie de refus (23%) va en centre de stockage.

Au total, nous voyons, dans le schéma ci-joint, que nous avons 41% des déchets entrants qui sont dirigés sur les centres de stockage. Ceci, compte tenu des capacités de stockage actuelles, nécessite de trouver d'autres sites pour le stockage de déchets.

♦ **Pour l'option n°4**, c'est une unité de tri-valorisation qui sera installée dans le secteur Sud du périmètre d'ORGANOM pour éviter le transport des déchets valorisables. Cette unité permettra de trier avec précision les matériaux recyclables afin de les acheminer vers la filière de valorisation adéquate.

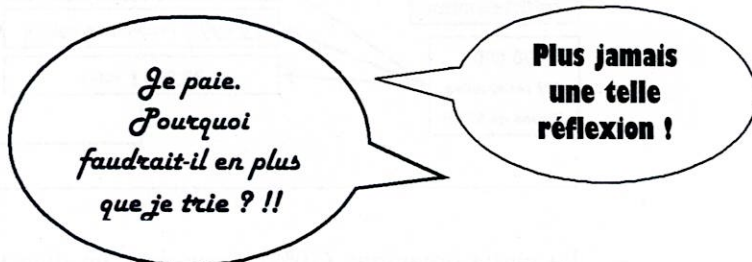


Tous ces équipements auront bien sûr un coût élevé, mais sont cependant indispensables car les projections actuelles montrent que **les équipements existants seront saturés d'ici 2009.**

Nous l'avons vu, un point important de la gestion des déchets passe par l'information, il est essentiel de faire comprendre à tous que ce problème n'est pas fatal et que même le plus petit geste peut, à terme, faire changer les choses. En effet, nous ne pourrions pas toujours fermer les yeux sur ce problème **qui concerne tout le monde**.

Il faut absolument se rendre compte que la gestion et le traitement des déchets, quel qu'ils soient, dépendent de ce que nous mettons dans nos poubelles et que ce que nous mettons dans nos poubelles dépend de nous. Notre devoir est donc de penser, à chaque fois que nous ouvrons notre poubelle, si nous ne pouvons pas offrir à nos déchets une seconde vie soit par le biais du recyclage ou par la valorisation. Il faut utiliser les solutions qui nous sont proposées (Point d'Apports Volontaires, déchèteries, composteurs, services de recyclage). Nous nous organisons tous pour gérer du mieux possible nos achats de produits de consommation courante (proximité, qualité, prix), alors, entamons la même démarche pour l'évacuation des déchets qui en sont issus. Nous devons mieux acheter et refuser le sur emballage qui n'existe que parce que nous l'acceptons.

Ne pas utiliser l'augmentation des taxes d'enlèvement des déchets comme prétexte pour ne pas trier, et bien voir l'incidence de notre comportement pour les générations futures. Le danger est certainement de se laisser aller à la possibilité et à la facilité qui nous sont offertes, **pour l'instant**, de mettre nos déchets non triés dans nos poubelles.



**Pour l'instant seulement** car, devant la stagnation voir la dégradation des performances de recyclage, les élus vont mettre en place des systèmes de contrôles sur les déchets mis dans les poubelles. Ces systèmes s'inscrivent dans les chartes d'objectifs qu'ORGANOM va signer avec les différentes intercommunalités qui la compose pour faire réduire les déchets à la source.

Eh oui, il faudra bien sanctionner les mauvais élèves pour que les choses évoluent !

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fixe de nouveaux objectifs en matière de gestion de l'eau et de protection de l'environnement, et impose de nouvelles règles : **les particuliers non raccordés à un réseau d'assainissement collectif** ont l'obligation de posséder un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur ; et **les collectivités locales** ont l'obligation de mettre en place un « *SPANC* » (Service Public d'Assainissement Non collectif) avant le 31/12/2005, afin de contrôler les installations privées d'assainissement non collectif situées sur leur territoire.

Afin de répondre à ces nouvelles obligations, les 12 communes de la Communauté de Communes de Treffort en Revermont ont décidé de transférer la compétence *Assainissement Non Collectif* à la Communauté de Communes, Ce nouveau service sera opérationnel au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005, et Stéphane DUPRE est le technicien chargé de ce service.

Pour les installations neuves (dans les communes permettant cette possibilité) ce service intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire impliquant la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel ou souhaite réhabiliter son installation. La mission consiste alors à effectuer le contrôle préalable du projet, et à vérifier sa faisabilité, puis à contrôler la réalisation avant recouvrement des ouvrages.

**Pour les installations existantes**, le service concerne toutes les personnes de la Communauté de Communes disposant d'une installation d'assainissement individuel. La mission consiste, d'abord, à réaliser un état des lieux du parc "assainissement individuel" en effectuant des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation, puis à sensibiliser les particuliers sur la nécessité et l'obligation de l'entretien de leur dispositif d'assainissement non collectif.

**Ce service ne concerne donc que les habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.**

**Renseignements au 04.74.42.38.41 ou ccterenv@wanadoo.fr**

# QUOI DE NEUF, A LA C.C.T.E.R. ?

(Communauté de Communes de Treffort en Revermont)

2004 aura été, pour la Communauté de Communes, l'année du X<sup>ème</sup> anniversaire de sa création. En effet, après environ deux années de travaux préparatoires (suite à la nouvelle loi d'organisation du territoire, de 1992, qui propose un nouveau type de structure intercommunale), cette collectivité a vu le jour le 8 novembre 1994.



Onze communes la composent alors (la totalité du canton de Treffort-Cuisiat, plus Drom et Simandre sur Suran) ; Grand-Corent les rejoint en 2000. A ce jour, la communauté représente environ 8 000 habitants sur un territoire de 198 km<sup>2</sup>.

Ses statuts sont plusieurs fois révisés, ses compétences s'élargissent. Ainsi, en janvier 2001, est mise en place la « T.P.U. » (*Taxe Professionnelle Unique* : le produit fiscal provient essentiellement de l'impôt sur les entreprises du territoire). En 2003, le conseil communautaire passe de 22 à 25 membres pour une meilleure représentativité des communes, et le bureau, composé initialement de 6 personnes, s'élargit à tous les maires des 12 communes adhérentes.

## COMPETENCES

Enfin le 6 octobre dernier, le conseil communautaire adopte une nouvelle compétence : « **l'Assainissement individuel** ». Les « compétences » d'une collectivité sont les domaines dans lesquels elle intervient : elles lui sont transférées par les communes membres. Ainsi, la C.C.T.E.R. gère sa **voirie** (267 kilomètres, dont une dizaine à Drom, mobilisant un budget de 377 000 € pour l'entretien courant et 468 000 € pour le renforcement et l'amélioration), les **déchets ménagers** de sa population (collecte et transport des ordures ménagères, tri des emballages ménagers dans 18 Points d'Apport

Volontaires, 2 déchetteries, promotion du compostage individuel, le tout étant financé par la taxe perçue auprès des usagers : 385 000 €). Elle intervient dans le **développement économique** au travers de 4 zones d'activité, mais aussi en construisant des ateliers relais (pour l'installation d'entreprises artisanales), dans **l'aménagement de l'espace** (SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale), **le logement** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), **les équipements sportifs, d'enseignement, sociaux et culturels** (Intervention musicale dans les écoles, chorale intercommunale, centre médico-social, politique enfance/jeunesse), le Tourisme (signalétique de randonnée, office du tourisme). Enfin, elle met aussi à disposition des communes les compétences techniques de ses agents et du matériel commun.

Plusieurs manifestations ont marqué cet anniversaire : des panneaux explicatifs ont circulé dans les communes depuis la foire artisanale, organisée cette année à Pressiat ; une soirée festive a rassemblé pas loin de 700 personnes, le 10 septembre à Chavannes, sous un feu d'artifice hors du commun. Le 19 octobre, ce sont environ 160 enfants, de toutes les écoles du territoire, qui se sont retrouvés à Treffort-Cuisiat pour une « rencontre citoyenne » : tous les CM2, mais aussi des CM1 (et même quelques CE2) ; ceux qui ont l'âge de la CCTER. Enfin, en novembre, « *Echo'Munauté* », le bulletin de la C.C.T.E.R., a édité un N° spécial X<sup>ème</sup> Anniversaire.

## Mutualisme et solidarité

Pendant ces 10 années, la CCTER a effectué, hors voirie et Centre Médico-Social, des investissements, répartis sur son territoire, pour un montant total de **3 801 646 €**, générant 2 196 199 € de subventions et occasionnant 1 604 447 € de coût résiduel (soit 208 € par habitant).

En 2004, le produit de fonctionnement encaissé par la C.C.T.E.R. se monte à 1 584 866 €, soit 201 € par habitant. La part générée par Drom est de 7 980 €, soit 49 € par habitant.

Après répartition entre les communes des dotations de solidarité, attributions de compensation et droits de tirage pour les travaux de voirie, la contribution nette des communes, envers la communauté, se monte à 278 652 € (soit 35 € par habitant) ; pour les cinq plus petites communes, cette contribution est négative (- 4328 € pour Drom, soit - 26 € par habitant) : la mutualisation des moyens est toujours bénéfique pour la solidarité intercommunale !

## CLOTILDE BILLOUX, CENTENAIRE GATEE !

A Beynost, le 8 août 1904, une petite Clotilde venait agrandir la famille Dumont. Sa maman aura eu jusqu'à neuf enfants : une lourde charge aussi pour le papa, journalier. Aussi, dès sa neuvième année, la petite Clotilde doit se mettre au travail, et aller garder des vaches ; l'école, c'est pour l'hiver ! Alors, son institutrice la fait travailler le soir, après la classe, pour compenser. Plus tard, elle sera aussi placée comme bonne, dans une famille bourgeoise, puis sera concierge et fera encore des ménages.

« Au régiment » à La Boisse, non loin, son frère se fait un bon copain, un certain François Billoux . . . apparemment, Clotilde le trouve aussi à son goût, puisqu'elle l'épousera, tout juste âgée de 18 ans. Il est électricien au « P.L.M. » (compagnie ferroviaire Paris Lyon Marseille), et le jeune couple s'installe à Lyon. Deux petites filles viennent égayer ce foyer : Lucienne, puis Denise.

Depuis 1933, la famille vient régulièrement à Drom, chez des cousins ; puis elle y achète une maison en 1966. Entre-temps, Denise lui donne un petit-fils, Jean-François. Dernier survivant du XIX<sup>ème</sup> siècle, à Drom, François s'éteint en 1990, et Lucienne et Denise, attentives et dévouées, restent toujours très proches de leur maman.

A Drom, le 8 août 2004, Clotilde est une centenaire gâtée : les visites n'arrêtent plus depuis trois jours ! Tout d'abord, ce sont les membres et le personnel de l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui se déplacent en nombre pour partager le gâteau, puis un défilé d'amis, qui tiennent à venir l'embrasser. Puis, accompagné de toute une délégation d'adjoints, conseillers municipaux et membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), le Maire lui apporte des fleurs au nom de la commune. Tous ont trouvé une mamie radieuse, coquette et élégante, bien entourée par sa famille. Et, si l'âge a apporté quelques difficultés sur la locomotion et l'audition, il n'a pas altéré l'émotion et l'humour. Clotilde nous a pourtant confié qu'elle n'avait pas été épargnée par le travail et les soucis. Mais ce sujet n'était pas à l'ordre du jour : midi sonnait et une grande fête l'attendait encore avec tous ses proches : on n'a pas tous les jours (cinq fois) vingt ans !



## ECOLE : LA STABILITE DES EFFECTIFS EST RETROUVEE

Cet automne, 12 écoliers de Drom ont encore repris le chemin de l'école communale de leur village, sous la direction de Roger Tribollet. Pour lui, ce sera la dernière rentrée scolaire, puisque l'année suivante le verra, non pas enfin passer en 6<sup>ème</sup> et quitter l'école primaire pour le collège, mais « faire valoir ses droits à la retraite ».

D'ici là, ses effectifs sont répartis de la grande maternelle au CM2, et les réalités démographiques de la commune indiquent que l'effectif actuel devrait se maintenir sur les prochaines années, sans compter les arrivées possibles de population nouvelle. En effet, des logements sont en cours de construction ou de réhabilitation, des projets s'ébauchent et il reste à souhaiter qu'ils contribuent activement à nous apporter des bambins régulièrement répartis au fil des ans. De plus, l'O.P.A.H. (« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » ; voir page 23) de la Communauté de Communes est toujours d'actualité pour les propriétaires de bâtiments inoccupés qui peuvent ainsi trouver des aides non négligeables pour valoriser leur patrimoine en accueillant des familles nouvelles.

Avec deux à trois naissances par année, l'école pourrait espérer un effectif régulier de douze à quinze enfants sur cinq niveaux : quoi de mieux pour débiter une scolarité équilibrée dans un environnement à taille humaine !

### L'ETUDE OEUVRARD

Françoise Oeuvarard est chercheuse à la direction *évaluation et prospective* du Ministère de l'Éducation Nationale. Chargée de réaliser une étude sur les écoles rurales, elle a évalué les performances des élèves des écoles rurales, qu'elle a comparées à celles des autres élèves. A sa surprise, et contrairement à certaines idées reçues, son étude montre que les résultats des élèves ruraux sont, en Français, équivalents à ceux des élèves partout ailleurs et, en mathématiques, significativement supérieurs à ceux des élèves non ruraux.

**Plus fort encore, les résultats montrent que, plus il y a de niveaux mélangés en une seule classe, meilleurs sont les résultats des élèves aux tests.** Une preuve « officielle » de la qualité de l'enseignement dans les écoles rurales isolées.



Il n'y a pas que le Père Noël qui apporte sa contribution à une bonne scolarité pour les écoliers de Drom, complète et diversifiée ! Aux côtés de notre *Maitre d'Ecole*, deux autres personnes apportent leur science à nos jeunes étudiants. Le lundi après-midi, Didier Joannon, intervenant musical et agent de la Communauté de Communes, vient initier les enfants à la musique, au rythme, au chant, à la découverte des instruments, et même à leur fabrication. Le vendredi, Nathalie Pavlovic, de l'Éducation Nationale, prend les CE1, CE2, CM1 et CM2 en charge pour leur cours d'Anglais.

# VIE ASSOCIATIVE

## AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Présidente : Martine Vicard  
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet  
Secrétaire : Xavier Poncet  
Trésorier : Bernard Larruat



## SOU DES ECOLES

Présidente : Marlène Péronnet  
Secrétaire : Ghislaine Blatrix  
Trésorière : Michèle Jaillet

## CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Monique Bonnet  
Vice-Présid : Michel Fouillet  
Secrétaire : Denise Corretel  
Trésorier : Paul Bonnet



## PATRIMOINE

Président : Alain Borron  
Vice-Présid. : Marcel Raffin  
Secrétaire : Jean Claude Massard  
Trésorière : Martine Bonnet

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin  
Vice-Présid. : Michel Piatti  
Secrétaire : Céline Genin  
Secrét.-Adj. : Jean Claude Massard  
Trésorière : Martine Vicard  
Trés.-Adj : Margaret Steel



## COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Margaret Steel  
Secrétaire : Nicole Fouillet  
Trésorière : M. Thérèse Genin

## ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIQUES ANCIENNES

Président : Guy Blanc  
Vice-Présid. : Michel Thercel  
Trésorier : Roger Ravoux  
Trésorier adj. : Jean-Luc Lombard  
Secrétaire : Alain Berry  
Secrétaire adj. : André Gallet  
: Yves Guillemot



## MOUVEMENTS DE PERSONNEL CHEZ LES POMPIERS

Au service du personnel du C.P.I. de Drom (*Corps de Première Intervention*), après le départ en retraite du Lieutenant Carrier et son remplacement par le Caporal Chef Bernard Larruat à la tête de la compagnie, l'année 2004 a commencé avec une petite annonce de recrutement dans le *Petit Dromadaire* N°26 de février. En juin, deux candidatures se proposaient alors, suivies d'une troisième en novembre. Xavier Blondeau, Anthony Poncet et Alice Brochier se sont ainsi portés volontaires, dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. En effet, lors du Congrès National des Sapeurs Pompiers de France, en septembre 2003 à Bourg en Bresse, M. le Ministre de l'Intérieur avait promis de nouvelles dispositions pour améliorer le statut des sapeurs-pompiers. Parmi celles-ci, l'abaissement de l'âge du recrutement à 16 ans, entré en vigueur dans les semaines qui ont suivi.

Leur engagement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, mais les deux premiers ont déjà accompagné leurs aînés dans plusieurs manœuvres. Quant à Alice, plus jeune, elle vient de réussir sa formation de secouriste et elle est la deuxième femme dans les rangs des pompiers de Drom, après Martine Vicard, enrôlée en 1997. Il faut remonter à 1943 pour voir une arrivée massive de très jeunes volontaires : cinq sapeurs avaient été intégrés à la compagnie pour remplacer les effectifs mobilisés par la guerre . . . et trois d'entre eux avaient 16 ans : Marcel Raffin, René Bonnet et Roger Malessard !

Dans la génération précédente, Bruno Aviet vient de terminer avec succès sa « F.I.S.P.V. » (Formation Initiale de Sapeur Pompier Volontaire) : plusieurs dizaines d'heures de cours pratiques et théoriques qui le rendent tout à fait opérationnel ; on ne peut que le féliciter, et remercier tous ces jeunes pour leur sens du service et de la sécurité et leur implication dans la vie de leur village.

Tu ne deviendras pompier que pour faire rêver ta femme  
Tu attiseras sans répit les désirs de l'imprudente qui porte ton nom  
Tu éteindras ses appétits en incendiant chaque nuit sa chair  
Tu sauveras toujours ton couple de l'asphyxie du quotidien  
Tu l'entraîneras pour la faire rire autant de fois que tu fais des pompes  
Tu ne te muscleras l'imagination que pour étonner celle que tu aimes  
Tu n'utiliseras la grande échelle que pour la surprendre le soir en passant par sa fenêtre  
Tu escaladeras les façades chaque semaine pour lui déclarer ta flamme  
Tu traverseras sans faiblir le feu des crises conjugales  
Et tu seras digne de ta mission d'amant casqué...

(La version féminine n'est pas très éloignée, mais cette disposition n'est pas extraite du règlement officiel des sapeurs-pompiers : le sérieux de leur mission n'empêche pas l'humour)



## LE CLUB DE L'AGE D'OR

Les jeudis de notre enfance, c'était notre récréation hebdomadaire. Notre rêve : « La semaine des quatre jeudis » !

Alors, pourquoi ne pas continuer, à l'heure de la retraite ? Aussi, c'est avec plaisir que nous nous retrouvons tous les jeudis, d'octobre à mai.



Dès 14 heures, après les bonjours d'usage, « *qui veut du café ?* » demande Denise, « *vous préférez de la tisane ? Prenez donc des gâteaux !* ». Puis, nous formons les jeux.

Alors, au fil de l'après-midi, les exclamations fusent : « *cent beloté !* », « *carré !* », « *je te coinche !* », « *oh : elle m'a coupé mon as !* », « *tiens, tu me prends mon dix !* », « *vous êtes dedans !* » . . . tous ces termes familiers aux joueurs de cartes. Tandis que Raymonde, « *qui n'y connaît rien aux cartes* », se retrouve avec Marcel ou Monique pour une partie de Scrabble ou de Rummikub. Et l'après-midi passe trop vite : il est déjà 17 heures et il faut rentrer ; « *A la semaine prochaine !* ».

Si vous voulez nous rejoindre, nous vous trouverons une place ; vous pouvez même essayer pour une après-midi.

## COMITE DE FLEURISSEMENT

Ces deux dernières années, Drom figure dans les palmarès des 35 meilleurs villages de la Route Fleurie du Revermont : 13<sup>ème</sup> en 2003 et 14<sup>ème</sup> en 2004. Chapeau à la petite équipe du Fleurissement... Mais félicitations aussi à toute la population de Drom ! Et pourquoi ?

Au mois d'août chaque année, le jury du Comité Départemental de Fleurissement arrive dans notre commune pour juger l'ensemble du village, non seulement le fleurissement ! Voir, ci-contre, la répartition des notes.

Dans l'HARMONIE DE L'ENSEMBLE, le jury tient compte aussi des maisons abandonnées ou en désordre extérieur, non entretenues. Les couleurs des bacs ou jardinières peuvent aussi influencer le jury !

En plus, s'il y a des maisons fleuries (ou balcons, fermes ou commerces) dans le village qui méritent d'être jugés pour les palmarès individuels dont les résultats apparaissent plus tard, le Comité du Fleurissement de Drom est invité à les citer.

Allez tout le monde ! Un palmarès encore meilleur pour 2005

ENVIRONNEMENT	Harmonie de l'ensemble (maisons restaurées, etc...)	/10
	Arbres, haies, arbustes, gazon	/10
PROPRETE DU VILLAGE		/10
ENTRETIEN GENERAL DU VILLAGE		/10
FLEURISSEMENT	Quantité	/20
	Qualité (Entretien des massifs et jardinières et qualité des végétaux)	/20
	Mélange coloris, espèces Répartition, utilisation de l'espace (Fleurissement des lieux publics ou axe principal)	/10



Drom accueille le siège de notre association, et une manifestation bien connue, même loin de chez nous : la bourse d'échanges/exposition de l'A.R.C.M.A., recevant encore cette année, le **2 mai**, près de 3000 visiteurs, le cadre et l'accueil de la commune contribuant à ce succès. Le thème cette année était le centenaire de la firme RADIOR, fabricant de cycles et motos : une rétrospective de la vie de la société retracée grâce à un travail de recherche historique et une présentation de grande qualité. Nous avons eu la visite du dernier dirigeant de la société M. Gabriel Goubet. Cette exposition a d'ailleurs été reprise par le musée de Rochetaillée sur Saône durant 4 mois et elle a été présentée au



publique de Bressan au cours de la semaine Mécabourg en octobre à l'A.F.P.A.. Une quarantaine de tracteurs et diverses machines en mouvement ont complété cette exposition. Le plein ayant été fait en exposants. Les bénéficiaires de cette manifestation nous permettent de poursuivre la restauration de diverses machines anciennes, tel que le Citroën 23U que vous avez pu découvrir, à peine terminé, lors de la vogue de Drom.

L'A.R.C.M.A. a eu d'autres activités durant l'année 2004 :

- ♦ Le 17 avril : participation motos anciennes au Rallye de l'Ain organisé par l'U.M.A..
- ♦ Le 8 août : sortie estivale et conviviale en véhicules anciens « à la rencontre de collectionneurs ». (Curciat Dongalon, Montcet, Saint Jean d'Ardière.)
- ♦ De mai à septembre : exposition « centenaire Radior » au musée Henri MALARTRE à Rochetaillée sur Saône.
- ♦ Le 29 août : Concours de labours à l'ancienne à Meillonas, très bonne tenue des équipages de Drom, Yves Guillemot et Christian Bonnet respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>. On sent la tradition des labours de notre commune !
- ♦ Le 26 septembre : participation, avec 5 véhicules, au défilé de la vogue de Drom.
- ♦ Du 6 au 10 octobre : exposition « centenaire Radior » au centre A.F.P.A. à Bourg-en-Bresse.
- ♦ Décembre : pose d'une banderole commémorative sur l'ancienne usine Radior (pont de Lyon Bourg-en-Bresse)



### Calendrier 2005 :

- 1<sup>er</sup> mai : bourse d'échanges/exposition à Drom.
- Fin août : Concours de labours à l'ancienne.



# L' INCITATION A LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

---

*Il arrive que, le mardi soir,  
Il n'y ait rien à la télé ;  
Vous pouvez toujours venir voir  
Comment ça se passe à la G.V. !*

Pour ne pas manquer l'émission,  
Il n'y a qu'à l'enregistrer :  
C'est plus bénéfique pour vos articulations  
Que de rester assis sans bouger !  
La séance ne dure qu'une heure,  
Ce n'est pas contraignant pour les muscles ;  
Nous travaillons tout en douceur,  
Ce qui ne nous procure que du tonus.

Parfois, sur nos tapis, les jambes en l'air,  
Un bruit incongru se fait entendre ;  
Tout le monde comprend, ce n'est pas un mystère :  
Les intestins aussi peuvent se détendre !  
C'est bien connu, en gymnastique,  
Le rire fait travailler les abdominaux  
Et, également, les zygomatiques,  
Qui, eux aussi, font leur boulot.

C'est toujours dans une bonne ambiance  
Que nous pratiquons ensemble ce sport.  
Venez nous rejoindre car c'est une chance  
De pouvoir faire plaisir à son corps !  
Homme ou femme de tout âge,  
Si, un jour, vous voulez vous lancer,  
Venez, sans que rien ne vous engage,  
Faire un bout d'essai . . . à la **G.V. !**



# IL Y A 50 ANS,

## 3 PERSONNAGES NOTOIRES DANS NOTRE VILLAGE...

---

**Dans les années 50, Drom comptait quelques 170 habitants... des exploitations agricoles, des ateliers d'artisans, des commerces et aussi trois personnages importants, que tout le monde connaissait : le curé, le maître d'école et le garde-champêtre.**



L'abbé Gringoz était le curé de Drom de 51 à 62. En fait, originaire de Ramasse, il était venu y passer sa retraite en 1950 et officiait sur les deux communes. Il habitait à la cure de Ramasse (actuellement salle des fêtes) l'hiver et, dès les beaux jours, il vivait aux Conches, site auquel il a consacré toute sa vie (il y venait déjà dans les années 30 alors qu'il était curé à Buellas ; il avait commencé à ce moment là les travaux de fouilles à St Julien).

Un dimanche sur deux, la messe était dite à Drom, les personnes qui avaient une voiture allaient chercher l'abbé Gringoz à Ramasse ou aux Conches mais, souvent, il faisait les trajets à pied. Il vivait très humblement et donnait tout ce qu'il possédait pour les Conches. Il portait toujours une vieille soutane rapiécée et avait lui même surnommé ses chaussures Voltaire et Boileau (« vole terre » et « bois l'eau »). Souvent, le jeudi, il « motivait » un groupe d'enfants et les emmenait travailler aux Conches, à la confection de la route actuelle (qui, il y a 50 ans, n'était qu'un chemin de terre). Parfois même des agriculteurs montaient là haut avec un tombereau et un tracteur, l'abbé Gringoz disait « rapprochez vous de Dieu, faites quelque chose pour lui, il fera quelque chose pour vous... », et la pluie espérée par temps de sécheresse tomberait peut-être ou les ondées qui empêchaient de rentrer le foin laisseraient peut-être place au soleil ...

Très respectueux des cultes et des traditions, il organisait différentes processions et bénédictions. La plus importante était la procession de la Fête Dieu (fin juin) ; toute la population y participait avec dévotion, les petits jetaient des pétales de fleurs sur le parcours du curé, les plus grands portaient les bannières et cordons d'honneur, quatre hommes soutenaient le dais au-dessus du curé et tout le monde chantait avec ferveur. L'abbé Gringoz est décédé le dimanche 28 janvier 1962 à Ramasse, jour de ses 82 ans... Il a marqué notre village par sa présence, mais surtout il a fait des Conches un site qui a réuni toute une population, jeunes et vieux, par le travail, la nature ou la prière.



Sur la nouvelle route des Conches ...

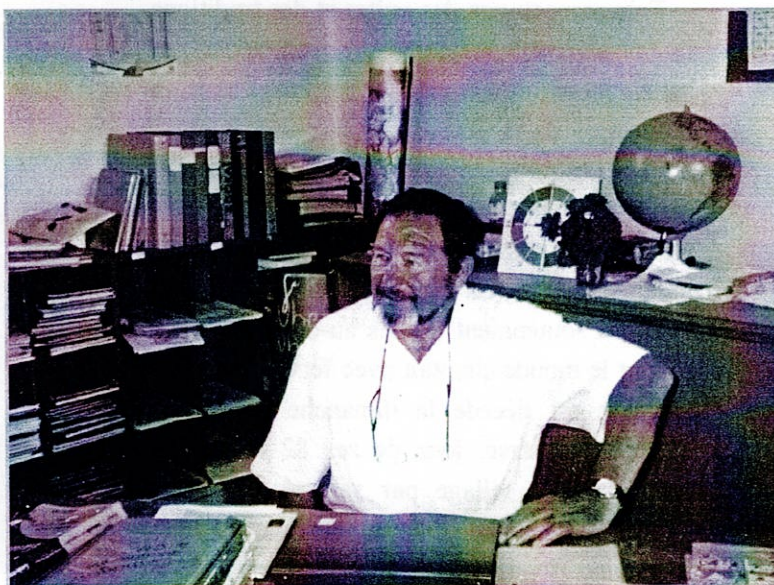
Dans les années 50, Drom comptait une trentaine d'élèves, de 5 ans (section enfantine) à 14/15 ans (certificat d'études). M. Goutorbe, instituteur, a remplacé Madame Soret en 1954 et est resté à Drom jusqu'en 1959 ; comme bien souvent à cette époque, il était également secrétaire de mairie. La salle de classe était déjà là où elle est actuellement, la cour avait la même surface, les toilettes se trouvaient au milieu de celle-ci et le préau a été agrandi en 1957. L'appartement de l'instituteur se trouvait à la place de l'actuelle mairie. M. Goutorbe était un instituteur sévère mais très juste. Tant que les enfants étaient dans la cour de récréation, ils faisaient ce qu'ils voulaient mais, dès que l'instituteur avait frappé dans ses mains pour rentrer en classe, plus un mot, plus un rire ; les élèves rentraient en rang, dans le silence, se tenaient debout près de leur chaise et attendaient l'autorisation de s'asseoir. Si « par hasard », un élève un peu dissipé (il y en a toujours eu ... !) se faisait prendre à bavarder, M. Goutorbe le regardait droit dans les yeux et lui lançait la brosse du tableau ; l'élève indiscipliné devait alors rapporter la brosse bien à sa place sur le bureau de l'instituteur qui en profitait pour lui donner un petit coup de règle sur les doigts : la leçon était comprise pour un moment au moins...



### La photo de classe de 1954 : les reconnaissez-vous ?

Chaque journée d'école commençait par la traditionnelle leçon de morale, puis c'était le calcul, la dictée, l'instituteur aimait également les activités manuelles (peinture, dessin, bricolage). Il organisait parfois des sorties, visite des grottes de Drom, de la carrière, et la balade se transformait en cours de géologie ou de botanique.

L'autorité de l'instituteur s'étendait au delà de l'enceinte de la classe. Le dimanche ou le jeudi, il lui arrivait de surprendre des enfants un peu turbulents, impolis, ou des « grands » qui fumaient derrière les buissons ... Sur le moment, il ne disait rien, mais dès le lendemain, dans la salle de classe, les coupables étaient sermonnés devant les autres élèves. M. Goutorbe était un personnage craint et respecté, mais il était juste et il a permis par son enseignement intéressant et rigoureux à toute une génération d'accéder au certificat d'études.



50 ans après

Il est maintenant retraité et vit à Mogneneins. M. Goutorbe est revenu se promener à Drom pendant l'été 2004, il a revu sa classe et son ancien appartement avec un peu d'émotion.



**Emile Buffet et son épouse  
dans les années 1910**

**M. Buffet** était **garde-champêtre**, de 1945 à 1965. Il était originaire de Drom, mais était parti travailler à Lyon, en tant que conducteur de tramway à l'OTL(ligne Lyon-Crémieu). Il était revenu à Drom avec son épouse pour la retraite peu après la guerre. En 1944, il s'est vu confier la tâche de garde-champêtre. Extrait du registre des comptes rendus du conseil municipal : « *Le 15 octobre 1944, le maire Marius Corretel de la commune de Drom, vu la démission de M. Malessard à la date du, vu la loi du 5 avril 1884 art 88, vu l'avis du Conseil Municipal Arrête : M. Buffet Emile domicilié à Drom né le 24 septembre 1879 à Drom, est nommé garde-champêtre en remplacement de M. Malessard, démissionnaire. Il entrera en fonction dès que sa nomination sera agréée par M. le Préfet et qu'il aura prêté le serment exigé par la loi du 6 octobre 1791* ».

Le 1<sup>er</sup> janvier 1945, M. Buffet a donc pris ses fonctions.

Coiffé de son képi, une grosse cloche à la main, il parcourait le village, il s'arrêtait de quartier en quartier et, faisant sonner la cloche, annonçait d'une voix forte et claire : « AVIS A LA POPULATION ! en raison des restrictions d'eau, la distribution aura lieu de 11 h à 12 h » ou alors : « avis à la population, une distribution de coupes d'affouage aura lieu vendredi matin en Javernaz » ou encore : « avis à la population, en raison de travaux, une coupure d'eau aura lieu de 14 h à 17 h ... ».

Il sillonnait également sentiers et pâturages afin de veiller à ce que les nombreux bergers fassent bien leur travail et que les troupeaux paissent uniquement là où ils y étaient autorisés. Gare aux jeunes bergers distraits (ou trop occupés à jouer) qui laissaient brouter une vache sur une parcelle voisine ... Le garde champêtre s'occupait aussi de l'entretien des conduites d'eau et des vannes (très récentes à cette époque), ainsi que de quelques travaux sur les chemins communaux. M. Buffet a démissionné en 1965, à l'âge de 86 ans ! Il a été remplacé par un porteur de plis qui devait aussi effectuer, un jour par semaine, des travaux sur les chemins communaux : M. Cruiziat Barthélémy.



**Le matériel du garde champêtre**

**Voilà 3 ans que le Dromadaire vous raconte des tranches de vie des années 50.**

**Nous remercions les personnes qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour chercher des photos ou pour se plonger dans leurs souvenirs et nous en parler... et il y a tant à dire, un souvenir en rappelant un autre ! Alors, après avoir parlé des artisans, des commerçants, des personnages notoires de Drom, nous trouverons sans doute d'autres sujets pour les années à venir.**



**N'hésitez pas, venez nous raconter...**

